



Le Groupe
Jean Coutu
(PJC) inc.

Rapport annuel
2011

Table des matières

Message aux actionnaires	4
Profil de l'entreprise	6
Rapport de gestion	
États financiers	11
Définitions	11
Mesures financières non reconnues selon les PCGR du Canada	12
Performance globale pour les exercices financiers 2011 et 2010	13
Résultats des exercices financiers 2011, 2010 et 2009	14
Informations sur le réseau des établissements franchisés PJC	17
Résultats trimestriels	18
Informations sur Rite Aid	20
Situation de trésorerie	22
Papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs	23
Capital actions	24
Obligations contractuelles et engagements commerciaux	25
Instruments financiers et arrangements hors bilans	25
Gestion du risque de change	27
Opérations entre apparentés	27
Modification des conventions comptables	27
Risques et incertitudes	32
Rapport annuel de la direction sur les contrôles et procédures de communication de l'information et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière	35
Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière	36
Stratégie et perspectives	36
Rapport de la direction relativement aux états financiers	39
Rapport de l'auditeur indépendant	40
États financiers consolidés	
Résultats	41
Variations de l'avoir des actionnaires	42
Bilans consolidés	43
Flux de trésorerie	44
Notes aux états financiers	45
Renseignement généraux	85

Tout au long de ce document, les expressions la « Société », le « Groupe Jean Coutu », « nous », « notre » et « nos », désignent, sauf indication contraire, Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et ses filiales. La présente analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation devrait être lue en parallèle avec les états financiers consolidés de la Société et les notes complémentaires pour les exercices financiers terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010.

Le Groupe Jean Coutu est une entreprise renommée dans le domaine du commerce de détail en pharmacie au Canada. La Société exploite un réseau de 389 établissements franchisés, tous situés dans les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté qui emploie plus de 18 000 personnes. De plus, depuis décembre 2007, le Groupe Jean Coutu possède Pro Doc ltée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, qui fabrique des médicaments génériques. La Société détient également une participation importante dans Rite Aid Corporation (« Rite Aid »), une chaîne de pharmacies nationale aux États-Unis, qui compte plus de 4 700 établissements situés dans 31 États et dans le District de Columbia.

Message aux actionnaires

Résultats du 4^e trimestre et annuels

À nos actionnaires,

Le Groupe Jean Coutu a le plaisir de vous communiquer ses résultats financiers du quatrième trimestre et de l'exercice financier terminés le 26 février 2011.

Les revenus atteignaient 655,6 millions de dollars au cours du quatrième trimestre terminé le 26 février 2011 comparativement à 637,0 millions de dollars au cours du quatrième trimestre terminé le 27 février 2010, soit une augmentation de 2,9 %. Au cours de l'exercice financier 2011, les revenus s'élevaient à 2,598 milliards de dollars alors qu'ils s'élevaient à 2,543 milliards de dollars au cours de l'exercice financier précédent, soit une augmentation de 2,2 %.

Le bénéfice d'exploitation avant amortissements (« BEAA ») affichait une hausse de 4,4 millions de dollars et atteignait 75,6 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2011 alors qu'il s'élevait à 71,2 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2010. En pourcentage des revenus, le BEAA s'établissait à 11,5 % au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2011 comparativement à 11,2 % au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier précédent. Au cours de l'exercice financier 2011, le BEAA s'établissait à 11,2 % comparativement à 10,6 % au cours de l'exercice correspondant l'an dernier.

Aucune quote-part de la perte de Rite Aid n'a été comptabilisée dans les résultats de la Société au cours de l'exercice financier 2011 comparativement à 55,2 millions de dollars (0,23 \$ par action) au cours de l'exercice financier 2010. Cette charge était hors trésorerie.

Le bénéfice net réalisé au cours du quatrième trimestre terminé le 26 février 2011 s'élevait à 46,4 millions de dollars (0,20 \$ par action) comparativement à 42,8 millions de dollars (0,18 \$ par action) au cours du quatrième trimestre terminé le 27 février 2010. Le bénéfice net de l'exercice financier 2011 s'élevait à 180,2 millions de dollars (0,77 \$ par action) comparativement à 112,6 millions de dollars (0,48 \$ par action) au cours de l'exercice financier 2010.

Le bénéfice avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid s'élevait à 45,6 millions de dollars (0,20 \$ par action) au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2011 comparativement à 42,9 millions de dollars (0,18 \$ par action) au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2010, soit une augmentation de 6,3 %. Le bénéfice avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid s'élevait à 179,1 millions de dollars (0,77 \$ par action) au cours de l'exercice financier 2011 comparativement à 162,7 millions de dollars (0,69 \$ par action) au cours de l'exercice financier 2010.

Les ventes au détail réalisées par le réseau de pharmacies franchisées PJC affichaient une augmentation de 3,9 % alors que celles réalisées sur une base d'établissements comparables se sont accrues de 1,4 % au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2011 comparativement à la période correspondante l'an dernier. Au cours de l'exercice financier 2011, les ventes au détail du réseau PJC ont augmenté de 3,9 % alors que celles réalisées sur une base d'établissements comparables se sont accrues de 1,6 % comparativement à l'exercice financier 2010.

« Nous sommes très satisfaits des résultats du quatrième trimestre et de l'exercice financier 2011. Nous avons poursuivi avec succès la mise en œuvre de notre plan d'affaires, nous permettant ainsi d'afficher une solide croissance du bénéfice net » a souligné le président et chef de la direction, monsieur François J. Coutu. « L'expansion continue de notre réseau et la croissance de nos opérations ont permis d'amoindrir l'impact des baisses de revenus associés à la réduction du prix des médicaments génériques. »

Au 26 février 2011, le réseau de pharmacies franchisées PJC Jean Coutu comprenait 389 établissements.

Le conseil d'administration du Groupe Jean Coutu a déclaré un dividende trimestriel de 0,06 \$ par action, soit une augmentation de 9,1 % par rapport au trimestre précédent. Ce dividende sera versé le 27 mai 2011 à tous les porteurs d'actions à droits de vote subalterne catégorie A ainsi qu'aux porteurs d'actions catégorie B inscrits aux registres de la Société au 13 mai 2011. Ce dividende trimestriel, ramené sur une base annualisée, s'élève à 0,24 \$ par action.

Grâce à ses opérations et à sa souplesse financière, la Société est en excellente position pour bénéficier de la croissance dans l'industrie des pharmacies de détail. Il est attendu que les tendances démographiques contribueront à la croissance de la consommation de médicaments d'ordonnance ainsi qu'à l'augmentation constante de l'utilisation de produits pharmaceutiques comme principale forme d'intervention en matière de soins de santé personnels. La direction est d'avis que ces tendances se maintiendront et que la Société assurera la croissance de ses ventes grâce à la différenciation et à la qualité de son offre et de son niveau de service offert à son réseau de franchisés, en misant sur la croissance des ventes, son programme immobilier et l'efficacité de ses opérations. La croissance du nombre d'ordonnances de médicaments génériques aura toutefois un impact déflationniste sur les ventes au détail pour la section pharmaceutique mais un effet positif sur les marges consolidées grâce à la contribution de la filiale Pro Doc.

La première date d'implantation des baisses de prix de médicaments génériques annoncées le 5 novembre 2010 par le Conseil du médicament du Québec était le 17 décembre dernier. Des réductions de prix additionnelles seront implantées jusqu'en avril 2012 afin d'assurer que le prix du produit générique ne soit pas supérieur à tout prix de vente consenti aux autres programmes provinciaux d'assurance de médicaments. Aussi, les rabais aux grossistes de 5 %, consentis par les fabricants de produits génériques et qui représentaient la marge bénéficiaire des grossistes, ont été abolis depuis le 17 décembre dernier. Des frais d'administration maximum de 6 % ont donc été ajoutés au prix des médicaments génériques par les grossistes depuis cette date, et ce, afin d'harmoniser la marge grossiste avec celle des produits innovateurs. De plus, depuis le 20 avril 2011, le pourcentage des frais d'administration est passé de 6 % à 6,25 % et, à compter d'avril 2012, ces frais seront haussés à 6,50 % tant pour les médicaments génériques que pour les produits innovateurs. Les résultats consolidés de la Société seront affectés par ces mesures mais nous estimons que l'impact sera compensé à court terme par la croissance normale des opérations de la Société.

Sincères salutations,

/s/ François J. Coutu

François J. Coutu
Président et chef de la direction

Mesures financières non reconnues par les PCGR du Canada

La direction a eu recours à des mesures financières qui ne sont pas définies par les PCGR du Canada, dont :

- Bénéfice d'exploitation avant amortissements (« BEAA »);
- Bénéfice (et bénéfice par action) avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid.

Ces mesures sont rapprochées avec les mesures de performance définies par les PCGR du Canada dans la section correspondante du rapport de gestion.

Profil de la Société

Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. (la « Société » ou le « Groupe Jean Coutu ») exerce ses activités au sein de l'industrie canadienne de la pharmacie de détail, essentiellement dans l'est du Canada, par l'entremise d'établissements franchisés sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté (les « établissements franchisés PJC »). De plus, depuis décembre 2007, le Groupe Jean Coutu possède Pro Doc ltée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, spécialisée dans la fabrication de médicaments génériques. La Société détient également une participation importante dans Rite Aid Corporation (« Rite Aid »), une chaîne de pharmacies nationale aux États-Unis qui compte plus de 4 700 établissements situés dans 31 états et dans le district de Columbia.

NOTRE MISSION

Le Groupe Jean Coutu est un leader de l'industrie de la pharmacie au détail en Amérique du Nord dans ses marchés spécifiques. La Société propose à sa clientèle des produits de santé, d'hygiène et de beauté de grande qualité offerts dans un environnement agréable et fonctionnel. Notre force repose sur la réputation de notre réseau de pharmacies affiliées Jean Coutu, nos mises en marché concurrentielles et les services d'encadrement fournis à nos franchisés. Nous avons comme objectifs d'offrir un rendement supérieur à nos actionnaires et des programmes de carrière intéressants pour tous les professionnels et les employés du réseau PJC et du Groupe Jean Coutu.

NOTRE OBJECTIF

Le Groupe Jean Coutu cherche à se démarquer parmi les leaders du commerce de détail canadien en affichant une excellente performance financière et en jouant un rôle dominant dans son secteur d'activités.

Profil du réseau d'établissements franchisés

Le Groupe Jean Coutu est le franchiseur de l'une des plus importantes chaînes de pharmacies au Canada, avec un réseau de 389 établissements franchisés PJC au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Nos activités de franchisage comprennent l'exploitation de deux centres de distribution et la prestation de plusieurs services aux établissements franchisés PJC. Il s'agit notamment des services d'achats centralisés, de distribution, de commercialisation, de formation, de ressources humaines, de gestion, de consultation opérationnelle et de systèmes d'information, de même que d'un programme de marques privées. Les franchisés PJC sont propriétaires de leur établissement et en assument la gestion, en plus de veiller au merchandising et au financement de leur inventaire. Ils doivent s'approvisionner auprès de nos centres de distribution dans la mesure où les produits y sont disponibles. En se référant aux ventes au détail totales des établissements franchisés PJC, nous leur fournissons environ 85% de la valeur des produits disponibles dans leurs établissements franchisés PJC, y compris les médicaments d'ordonnance. Même si les ventes au détail des établissements franchisés PJC ne sont pas comptabilisées dans nos revenus, toute augmentation ou diminution de ces ventes a une incidence directe sur notre performance financière, compte tenu des retombées que de telles variations peuvent avoir sur le volume des ventes des centres de distribution et sur le montant des redevances versées par les franchisés.

Les pharmacies affiliées Jean Coutu ont exécuté 70,9 millions d'ordonnances au cours de l'exercice financier 2011, soit en moyenne 3 607 ordonnances par semaine, par établissement. Notre position de chef de file dans le secteur pharmaceutique est attribuable à l'engagement et au professionnalisme de nos pharmaciens propriétaires franchisés, à la qualité des services professionnels prodigués et à la localisation des établissements franchisés PJC.

L'aménagement des établissements franchisés PJC est conçu de façon à offrir à notre clientèle une expérience positive et conviviale. La surface idéale des établissements franchisés PJC est de 12 000 à 14 000 pieds carrés mais nous concevons des établissements de différentes dimensions, adaptés à la localité où ils se situent. Dans la section commerciale des établissements de notre réseau, nous offrons quelques produits alimentaires et de dépannage mais nous mettons surtout l'accent sur une gamme variée de produits axés sur la santé et la beauté, de marchandises générales et de produits saisonniers. De plus, 11 % des ventes au détail de la section commerciale des établissements franchisés PJC proviennent de la vente de 2 850 produits de marques privées et de marques exclusives. Reconnus pour leur excellent rapport qualité/prix, ces produits sont très populaires.

contribuent à l'augmentation de nos marges bénéficiaires et de notre achalandage ainsi qu'à la fidélisation de notre clientèle.

Nous offrons également les services de développement de photos numériques et nos clients peuvent avoir accès à des services postaux dans 70 PJC.

Réseau PJC – Ventes au détail par pied carré

Les ventes au détail par pied carré réalisées par le réseau des établissements franchisés PJC pour la période de douze mois se terminant le 26 février 2011 constituent toujours la meilleure performance du marché. Elles ont en effet atteint 1 328 \$ et ce, en tenant compte d'une augmentation de 7,3 % de la surface de ventes du réseau des établissements franchisés PJC au cours de cette même période et de l'impact déflationniste sur les revenus de l'introduction de la version générique de médicaments à grand volume.

Les ventes annuelles de l'établissement franchisé PJC type ont atteint 11,8 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2011, ce qui en fait un chef de file dans l'industrie nord-américaine de la pharmacie de détail.

INITIATIVES STRATÉGIQUES

Expansion et modernisation du réseau

Au cours de l'exercice financier 2011, nous avons complété plusieurs projets immobiliers dans les marchés que nous desservons. Nous avons poursuivi notre expansion en procédant à l'ouverture de 30 établissements franchisés PJC, dont 9 étaient des relocalisations. De plus, 26 établissements franchisés PJC ont fait l'objet de rénovations ou d'agrandissement.

Chaque année, nous élaborons de nouveaux planogrammes d'aménagement afin de rehausser l'attrait des surfaces de vente des établissements franchisés PJC et de mettre en valeur nos produits dans des espaces attrayants conçus pour répondre aux besoins des consommateurs.

Publicité, commandite et site Internet

Une campagne publicitaire télévisée, constituée de huit nouveaux messages, a été lancée au cours de l'exercice financier 2011. Cette campagne a contribué à solidifier la notoriété de la bannière PJC. Par ailleurs, plusieurs promotions ont été mises de l'avant et un certain nombre d'entre elles ont été soutenues par des publicités télévisées et un programme d'étalage en magasin. Nous avons également maintenu une présence publicitaire auprès des postes de radio locaux.

Afin de maximiser notre présence auprès de nos clients, nous avons agi à titre de partenaire lors de plusieurs événements qui ont eu lieu au cours de l'année. Nous avons également de nouveau mis sur pied nos tournées estivale et hivernale : le Fabuleux Cirque Jean Coutu et la Patrouille Santé Jean Coutu. Ces deux équipes ont effectué des visites dans plusieurs sites d'attraction familiale et de nombreux centres de ski au cours desquelles elles ont offert aux participants des échantillons de produits en partenariat avec plusieurs fournisseurs ainsi que des conseils sur la santé et la sécurité, le tout dans une atmosphère festive.

Nous avons poursuivi le développement de notre site Internet afin d'offrir une information toujours plus complète et adaptée aux besoins de notre clientèle de même que des promotions et des services exclusifs tels que la boutique cadeaux Jean Coutu.

De plus, au cours de l'exercice financier 2011, nous avons lancé la première application au Canada permettant d'effectuer un renouvellement de prescriptions à partir d'un téléphone intelligent. Conçue pour les iPhones et iPods Touch, l'application Jean Coutu offre à l'utilisateur la possibilité de renouveler ses médicaments pour lui-même ou pour un membre de sa famille.

Ressources humaines

Les pharmaciens propriétaires et les employés du réseau PJC visent le même objectif, soit offrir à notre clientèle des services de première qualité et de haut niveau professionnel. La Société entretient des liens privilégiés avec divers établissements scolaires spécialisés en pharmacie en informant les étudiants des possibilités de carrière dans les pharmacies affiliées Jean Coutu et en leur offrant un soutien financier. De plus, la Société procure à ses pharmaciens propriétaires les outils nécessaires pour gérer leur entreprise avec succès; la moitié de la formation qui leur est adressée est reliée à la gestion des ressources humaines. La formation professionnelle, la satisfaction au travail, le développement ainsi que la rétention des employés sont en effet des éléments cruciaux de notre stratégie visant à continuer de favoriser une saine gestion des ressources humaines. Au cours de

l'année, la Société a continué de mettre de l'avant son programme « *Clientitude* », une formation orientée sur l'amélioration continue du service à la clientèle. Nos programmes de formation axés sur la pharmacie et sur la section commerciale sont disponibles, entre autres choses, par l'entremise de notre lien Intranet grâce à l'équipement informatique disponible dans chacun des établissements franchisés PJC. Les nouveaux employés de même que les employés déjà en place peuvent ainsi acquérir ou rafraîchir, selon le cas, leurs connaissances par le biais des outils et de la technologie qui leur sont fournis et facilement accessibles. La Société et ses pharmaciens propriétaires affiliés Jean Coutu investissent de manière importante au niveau des ressources humaines dans le but de demeurer le chef de file de la pharmacie au détail.

Commerce de détail le plus admiré au Québec

Nous sommes très fiers de souligner que le Groupe Jean Coutu a de nouveau été classé troisième au titre d'entreprise la plus admirée du Québec et premier à titre de commerce de détail selon un sondage réalisé par la firme Léger Marketing. Cette position prestigieuse dans le marché québécois démontre notre avance vis-à-vis nos concurrents dans les secteurs de la pharmacie et du commerce de détail en général. Cette opinion positive est partagée presque unanimement par la population et est attribuable au soin constant que le Groupe Jean Coutu porte à la qualité, au service et aux produits offerts.

Engagement social

Depuis de nombreuses années, le Groupe Jean Coutu pose des gestes concrets afin d'améliorer la qualité de vie des collectivités qu'il dessert. La Société appuie de manière tangible les organismes œuvrant dans les secteurs de la santé et de l'éducation, notamment les fondations hospitalières, les organismes dédiés à la recherche en santé, les hôpitaux et les facultés de pharmacie. Elle supporte également les pharmaciens propriétaires affiliés Jean Coutu dans leurs initiatives locales en matière de dons. Le budget annuel consacré aux dons représente environ un pour cent (1%) des bénéfices avant impôts du Groupe Jean Coutu.

Au cours de l'exercice financier 2011, en plus des sommes octroyées à divers organismes œuvrant dans les secteurs de la santé et de l'éducation, le Groupe Jean Coutu, les pharmaciens propriétaires affiliés Jean Coutu, leurs employés et leurs clients ont versé près de 500 000 \$ à Oxfam Québec afin de venir en aide aux victimes du séisme survenu en Haïti.

Services pharmaceutiques

Un des principaux objectifs du Groupe Jean Coutu consiste à établir les établissements franchisés PJC comme la destination santé numéro 1 en pharmacie. Plusieurs programmes ont été élaborés au fil des ans afin de nous permettre d'atteindre cet objectif. Notamment, les trousseaux d'information sur le diabète, sur l'arthrite et les trousseaux du Défi « *J'arrête, j'y gagne* », qui visent à encourager nos clients à cesser de fumer, sont distribués en exclusivité dans tous les établissements franchisés PJC depuis quelques années. Elles sont toujours très populaires auprès des clients des établissements franchisés PJC.

Une de nos principales stratégies réside dans l'amélioration constante de notre technologie. Grâce aux améliorations que nous apportons à notre logiciel de soutien pharmaceutique Rx-Pro, nous permettons à nos pharmaciens affiliés Jean Coutu d'être encore plus efficaces dans leur rôle de conseiller puisque cet outil leur permet, entre autres, d'avoir accès à de l'information personnalisée sur nos clients et de les aider à mieux comprendre et respecter leurs ordonnances. Ce service personnalisé permet de fidéliser davantage les clients auprès de leur pharmacien.

Au cours de l'exercice financier 2011, nous avons lancé le programme Tension Attention par lequel les patients atteints d'hypertension artérielle, ou à risque d'en être atteints, peuvent effectuer des mesures de leur tension artérielle en pharmacie. Grâce à une carte à puce personnalisée, ces mesures sont transmises à un site internet sécurisé. Chaque patient participant peut ainsi visualiser ses lectures sous forme de graphique et les imprimer. Il peut également partager ses résultats avec les professionnels de la santé de son choix.

Programme de récompense AIR MILES^{md}

Le programme AIR MILES^{md} est le programme de fidélité par coalition le plus important au Canada et le plus apprécié par les consommateurs. On le retrouve dans les établissements franchisés PJC du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. Depuis plus de quatre ans, le Groupe Jean Coutu est toujours le seul commanditaire AIR MILES^{md} à offrir à ses clients la possibilité d'échanger en magasin leurs milles de récompense pour payer leurs achats. Ce service, très apprécié par les consommateurs, a un impact positif direct sur la valeur moyenne des transactions payées via ce mode.

En plus de nous permettre d'attirer la clientèle et de la fidéliser, le programme de récompense AIR MILES^{md} est une source d'informations sur nos clients et leurs habitudes d'achats. Cet outil marketing stratégique nous permet par conséquent de nous différencier grâce à des initiatives marketing ciblées, mais avant tout d'adapter nos stratégies en fonction des comportements réels et uniques de nos clients.

Cosmétiques

Le réseau Jean Coutu est un leader du secteur des cosmétiques dans les marchés qu'il dessert. Les espaces cosmétiques offrent une sélection complète de lignes cosmétiques : des marques populaires et des marques de prestige, une sélection complète de produits dermo-cosmétiques et plusieurs lignes de soins très spécifiques sous la catégorie nommée Marques Beauté. Une gamme variée de produits de maquillage, dont deux nouvelles exclusivités dans le secteur de la pharmacie au détail, STUDIOMAKEUP et THE BALM, et une sélection complète de fragrances sont également offertes. Afin de demeurer innovateur et de toujours mieux répondre aux besoins renouvelés des consommateurs, l'offre cosmétique du réseau Jean Coutu est en constante évolution.

Le service à la clientèle et la qualité des conseils offerts par nos cosméticiennes demeurent une priorité. Notre programme de formation continue auprès de nos cosméticiennes est d'ailleurs un des plus exigeants de l'industrie. Il nous permet d'offrir à notre clientèle la meilleure expertise beauté dans le secteur de la pharmacie au détail et des conseils de grande qualité.

Le programme d'expansion et de rénovations des Boutiques Passion Beauté permet de rehausser et de bonifier l'offre cosmétique de façon continue au sein du réseau et d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé de faire des établissements franchisés PJC des établissements voués au bien-être, tout en nous permettant d'accroître nos ventes dans des créneaux où les perspectives de croissance sont fort intéressantes. Ainsi, au cours de l'exercice financier 2011, 14 nouvelles Boutiques Passion Beauté se sont ajoutées à notre réseau, portant leur nombre à 117 au 26 février 2011.

Service photo

Nous sommes reconnus comme une destination de choix en matière de services photographiques. Nous mettons à la disposition de nos clients des solutions d'accès rapides et accessibles telles que les kiosques libre service numérique en succursale et un service d'impression de photos en ligne. De plus, des logiciels de création sont disponibles sur notre site internet pour la réalisation de différents produits d'imprimerie et de cadeaux tels que des tasses, des cartes de souhaits, des calendriers, des livres photos, etc. Au cours de l'exercice financier 2011, le réseau Jean Coutu a continué d'augmenter ses parts de marché dans ce créneau et est demeuré le plus important détaillant en traitement de photographies numériques au Québec.

Programmes de marques privées et exclusives

Nous cherchons continuellement à innover et à susciter l'intérêt des consommateurs en introduisant régulièrement de nouveaux produits de marques privées et exclusives. C'est ainsi que plusieurs nouvelles gammes de produits et de nouveaux concepts ont vu le jour au cours de l'année, particulièrement dans les secteurs de la santé, de la beauté, des médicaments en vente libre et de la confiserie.

Ainsi, au cours de l'exercice financier 2011, nous avons introduit plus de 50 nouveaux produits de marques privées et exclusives. Pour une seconde année consécutive, la catégorie de la confiserie s'est démarquée avec cette fois l'introduction d'une nouvelle gamme de biscuits importée d'Europe. Dans la catégorie des médicaments en vente libre, de nouveaux formats et de nouveaux produits ont vu le jour, ce qui a eu pour effet d'augmenter les ventes de manière substantielle. Nous avons également revu le design de certaines gammes de produits, générant ainsi un intérêt renouvelé de la part de notre clientèle et une croissance des ventes appréciable.

Pro Doc – fabricant de médicaments génériques

Au mois de décembre 2007, nous avons entrepris de nous diversifier en faisant l'acquisition de l'entreprise Pro Doc, spécialisée dans la fabrication de médicaments génériques.

Avec un portfolio d'environ 130 molécules génériques et 260 produits différents, Pro Doc a comme mission de desservir en médicaments les grossistes, dont le Groupe Jean Coutu, ainsi que les pharmaciens du Québec.

Les médicaments génériques fournis par Pro Doc sont presque exclusivement vendus au Québec sous sa marque de commerce « *Pro Doc* ».

Pro Doc est l'un des trois plus importants fabricants de médicaments génériques au Québec et est l'un des rares fournisseurs à offrir plus de 80 % des 100 molécules génériques les plus vendues sur le marché québécois.

NOS NOUVELLES INITIATIVES POUR 2012

Au cours de l'exercice financier 2012, nous introduirons plusieurs nouveaux produits de marques privées et exclusives et nous compléterons les gammes de produits existants. Nous continuerons également à assurer l'évolution de notre offre de produits cosmétiques.

Nous prévoyons par ailleurs que les ventes pharmaceutiques, celles des produits reliés à la santé et à la beauté et celles des produits saisonniers poursuivront leur croissance. Nous augmenterons nos ventes en apportant un support à notre réseau dans l'implantation de stratégies commerciales efficaces et adaptées aux besoins locaux. La formation de notre personnel sera également un domaine dans lequel nous continuerons d'investir afin d'améliorer l'efficacité des opérations de notre réseau et le maintien de services de grande qualité.

Notre programme d'expansion et de rénovation du réseau PJC se poursuivra, contribuant également à augmenter les ventes. Ainsi, au cours de l'exercice financier 2012, nous prévoyons ouvrir 15 nouveaux établissements franchisés PJC, en relocaliser 10 autres et compléter 37 projets de rénovations et d'agrandissement. Nous prévoyons également inaugurer 9 Boutiques Passion Beauté.

Finalement, nous continuerons à promouvoir la bannière PJC par le biais de publicités, de promotions et de commandites et à capitaliser sur notre programme de récompenses instantanées AIR MILES^{md} pour fidéliser davantage notre clientèle. Nous favoriserons la mise sur pied de nouvelles promotions afin d'optimiser le potentiel de ce programme et accroître les ventes du réseau.

INVESTISSEMENT DANS RITE AID CORPORATION

Le 4 juin 2007, la Société concluait avec Rite Aid la vente de son réseau américain comprenant 1 854 établissements corporatifs en échange d'une contrepartie en espèces de 2,3 milliards de dollars américains et de 250 millions d'actions ordinaires de Rite Aid.

Au cours de l'exercice financier 2010, la quote-part de la Société dans la perte de Rite Aid a excédé la valeur comptable de son placement. Conformément aux PCGR du Canada, la Société a donc réduit la valeur comptable de son placement dans Rite Aid à zéro et elle a cessé de constater la quote-part de la perte de Rite Aid excédant la valeur comptable, puisque la Société n'a pas garanti les obligations de Rite Aid et ne s'est pas engagée de quelque autre façon à fournir un soutien financier additionnel. En date du 26 février 2011, la Société détenait une participation de 28,3% dans les capitaux propres de Rite Aid. Les lecteurs qui désirent avoir plus d'informations sur les résultats financiers de Rite Aid pour l'exercice financier 2011 peuvent consulter la section sur notre investissement dans Rite Aid présentée dans notre rapport annuel.

Les lecteurs peuvent également consulter les documents de divulgation publique de Rite Aid s'ils désirent avoir plus d'information sur les composantes de leur stratégie d'affaires. En plus de l'information contenue aux documents de divulgation publique de Rite Aid, les lecteurs peuvent aussi consulter leur site Web à l'adresse www.riteaid.com.

Rapport de gestion

ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés de la Société sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

DÉFINITIONS

Information sectorielle

La Société compte trois secteurs d'exploitation isolables : le franchisage, les médicaments génériques et un placement dans la société satellite Rite Aid Corporation (« Rite Aid ») qui opère aux États-Unis. Dans le cadre de ses activités du secteur de franchisage, la Société agit à titre de franchiseur des bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté, exploite deux centres de distribution et coordonne plusieurs autres services pour ses franchisés. Dans le cadre de ses activités du secteur des médicaments génériques, la Société possède Pro Doc Itée (« Pro Doc »), un fabricant canadien qui vend des médicaments génériques aux grossistes et aux pharmaciens. Les revenus de la Société pour les secteurs géographiques du Canada et des États-Unis correspondent respectivement au franchisage et aux médicaments génériques pour le Canada et au placement dans Rite Aid pour les États-Unis.

Revenus - Franchisage

Les revenus sont composés du chiffre d'affaires ainsi que des autres produits tirés des activités de franchisage. Les ventes de marchandises aux franchisés PJC, la plupart par l'intermédiaire de nos centres de distribution, représentent la majeure partie de notre chiffre d'affaires. Les ventes au détail des établissements franchisés PJC ne sont pas incluses dans nos revenus. Toute variation dans les ventes au détail de ces établissements a cependant une incidence directe sur nos revenus puisque les franchisés PJC se procurent la plus grande part de leurs marchandises auprès de nos centres de distribution.

Les autres produits proviennent des revenus de location et des revenus pour certains services rendus aux franchisés et des redevances versées par les franchisés en fonction d'un pourcentage de leurs ventes au détail.

Revenus – Médicaments génériques

Les revenus sont composés de la vente de médicaments génériques de la filiale Pro Doc.

Quote-part des résultats de la société satellite Rite Aid

La Société détient une participation de 28,3 % dans les capitaux propres de Rite Aid et ce placement est comptabilisé à la valeur de consolidation, méthode selon laquelle la Société enregistre sa quote-part des résultats de Rite Aid.

Au cours de l'exercice financier terminé le 27 février 2010, la quote-part de la Société dans la perte de Rite Aid a excédé la valeur comptable de son placement. Conformément aux PCGR du Canada, la Société a réduit la valeur comptable de son placement dans Rite Aid à zéro et elle a cessé de constater la quote-part de la perte de Rite Aid excédant la valeur comptable, puisque la Société n'a pas garanti les obligations de Rite Aid et ne s'est pas engagée de quelque autre façon à lui fournir un soutien financier additionnel.

MESURES FINANCIÈRES NON RECONNUES SELON LES PCGR DU CANADA

La direction a eu recours à des mesures financières qui ne sont pas définies par les PCGR du Canada, dont :

- Bénéfice d'exploitation avant amortissements (« BEAA »);
- Bénéfice (et bénéfice par action) avant éléments spécifiques;
- Bénéfice (et bénéfice par action) avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid.

Bénéfice d'exploitation avant amortissements (« BEAA »)

Le BEAA n'est pas une mesure de performance définie selon les PCGR du Canada. Cependant, la direction utilise cette mesure afin d'évaluer les performances opérationnelle et financière de ses opérations. De plus, nous croyons que le BEAA constitue une mesure additionnelle utilisée par les investisseurs afin d'évaluer le rendement de l'exploitation d'une entreprise et sa capacité à respecter ses obligations financières.

Le BEAA ne représente toutefois pas, et ne devrait pas être utilisé comme une alternative au bénéfice net ou aux flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, tels que définis par les PCGR du Canada. Par ailleurs, le BEAA ne constitue pas nécessairement un indice que les flux de trésorerie seront suffisants pour nous permettre de respecter nos obligations financières. Enfin, notre définition du BEAA ne se compare pas nécessairement à une mesure semblable présentée par d'autres entreprises.

Le bénéfice net, une mesure de performance définie par les PCGR du Canada, est rapproché ci-dessous avec le BEAA.

<i>(non vérifiés, en millions de dollars)</i>	T4-2011	T4-2010	Exercice financier 2011	Exercice financier 2010	Exercice financier 2009
	\$	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net (perte nette)	46,4	42,8	180,2	112,6	(1 192,1)
Frais (revenus) financiers	(0,1)	0,3	0,7	(4,2)	12,6
Quote-part de la perte de Rite Aid	-	-	-	55,2	1 327,0
Impôts sur les bénéfices	20,2	20,1	77,6	74,9	61,8
Bénéfice d'exploitation	66,5	63,2	258,5	238,5	209,3
Amortissement des immobilisations corporelles	4,9	4,5	17,6	17,6	16,1
Amortissements des incitatifs versés aux franchisés ⁽¹⁾	4,2	3,5	15,0	12,7	7,4
Bénéfice d'exploitation avant amortissements (« BEAA »)	75,6	71,2	291,1	268,8	232,8

⁽¹⁾ L'amortissement des incitatifs versés aux franchisés est appliqué en réduction des autres produits dans les états financiers consolidés.

Bénéfice avant éléments spécifiques ou bénéfice par action avant éléments spécifiques

Le bénéfice (ou le bénéfice par action) avant éléments spécifiques, le bénéfice (ou le bénéfice par action) avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid ne sont pas des mesures reconnues selon les PCGR du Canada. La Société croit qu'il est utile pour les investisseurs d'être informés des éléments importants de nature inhabituelle ou non répétitive qui ont influé positivement ou négativement sur les mesures qu'elle applique en conformité avec les PCGR du Canada et que les mesures non conformes aux PCGR du Canada mentionnées précédemment procurent aux investisseurs des mesures de performance permettant de comparer ses résultats entre les périodes sans tenir compte de ces éléments. Les mesures de la Société qui excluent certains éléments n'ont aucune signification normalisée prescrite par les PCGR du Canada et ne sont pas nécessairement comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Par conséquent, elles ne doivent pas être prises en compte isolément.

Le bénéfice net et le bénéfice net par action sont rapprochés ci-après avec le bénéfice (et le bénéfice par action) avant éléments spécifiques et le bénéfice (et le bénéfice par action) avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid. Tous les montants sont présentés, lorsque c'est applicable, déduction faite des impôts.

<i>(non vérifiés, en millions de dollars, sauf les données par action)</i>	T4-2011	T4-2010	Exercice financier 2011	Exercice financier 2010	Exercice financier 2009
	\$	\$		\$	\$
Bénéfice net (perte nette)	46,4	42,8	180,2	112,6	(1 192,1)
Pertes (gains) de change non réalisés sur éléments monétaires	(0,1)	-	(0,1)	(0,5)	0,7
Variation de la juste valeur des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs et des options de remboursement afférentes	(0,7)	0,1	(1,0)	(4,6)	7,0
Bénéfice (perte) avant éléments spécifiques	45,6	42,9	179,1	107,5	(1 184,4)
Quote-part de la perte de Rite Aid	-	-	-	55,2	1 327,0
Bénéfice avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid	45,6	42,9	179,1	162,7	142,6
Bénéfice net (perte nette) par action	0,20	0,18	0,77	0,48	(4,92)
Variation de la juste valeur des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs et des options de remboursement afférentes	-	-	-	(0,02)	0,03
Bénéfice (perte) par action avant éléments spécifiques	0,20	0,18	0,77	0,46	(4,89)
Quote-part de la perte de Rite Aid	-	-	-	0,23	5,48
Bénéfice par action avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid	0,20	0,18	0,77	0,69	0,59

PERFORMANCE GLOBALE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2011 ET 2010

La Société évalue la performance des secteurs de franchisage et de médicaments génériques en se basant sur le bénéfice d'exploitation avant amortissements (« BEAA ») qui n'est pas une mesure de performance définie par les PCGR du Canada. La Société comptabilise les opérations intersectorielles à la valeur d'échange. Pour l'exercice financier 2011, aucune quote-part des résultats de Rite Aid n'a été comptabilisée dans les résultats de la Société. Les informations financières de Rite Aid divulguées dans ce présent rapport de gestion n'ont donc aucun impact sur la performance financière de la Société. Le placement dans la société satellite Rite Aid est comptabilisé à la valeur de consolidation, tel que décrit à la note 9 des états financiers consolidés annuels de la Société. Les lecteurs peuvent se référer à la section « Informations sur Rite Aid » du présent rapport de gestion pour de plus amples informations.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SECTORIELLES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2011 ET 2010

<i>(en millions de dollars)</i>	Exercice financier 2011	Exercice financier 2010
	\$	\$
Revenus ⁽¹⁾		
Franchisage	2 591,0	2 541,1
Médicaments génériques	124,5	79,4
Ventes inter-secteurs	(117,7)	(77,4)
	2 597,8	2 543,1
Bénéfice d'exploitation avant amortissements (« BEAA ») ⁽²⁾		
Franchisage	238,1	239,1
Médicaments génériques	60,1	34,3
Éliminations inter-secteurs	(7,1)	(4,6)
	291,1	268,8

⁽¹⁾ Les revenus incluent le chiffre d'affaires et les autres produits.

⁽²⁾ Voir la section « Mesures financières non reconnues par les PCGR du Canada ».

Revenus

Les revenus de franchisage atteignaient 2,591 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 26 février 2011 comparativement à 2,541 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 27 février 2010, soit une augmentation de 2,0 %. Cette augmentation est attribuable à la croissance générale du marché et à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC, et ce, en dépit de l'impact déflationniste sur les revenus de l'introduction de la version générique de médicaments à grand volume et de la réduction de prix des médicaments génériques décrétée au cours de l'exercice financier terminé le 26 février 2011 par le gouvernement du Québec.

Les revenus de Pro Doc provenant de la vente de ses médicaments génériques atteignaient 124,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 26 février 2011 comparativement à 79,4 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 27 février 2010, soit une augmentation de 56,8 %. Cette augmentation est attribuable à une solide performance opérationnelle, à l'introduction de la version générique de médicaments à grand volume et à l'augmentation des achats de médicaments génériques par les pharmaciens du Québec, et ce, en dépit de l'impact déflationniste sur les revenus de la réduction de prix des médicaments génériques décrétée au cours de l'exercice financier terminé le 26 février 2011 par le gouvernement du Québec.

BEAA

Le BEAA des activités de franchisage affichait une baisse de 1,0 million de dollars et atteignait 238,1 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2011 alors qu'il s'élevait à 239,1 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2010. Cette baisse est principalement attribuable à l'impact déflationniste sur les revenus de l'introduction de la version générique de médicaments à grand volume.

Le BEAA de Pro Doc provenant des activités de la vente de ses médicaments génériques affichait une hausse de 25,8 millions de dollars et atteignait 60,1 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2011 alors qu'il s'élevait à 34,3 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2010. Cette augmentation est attribuable à une solide performance opérationnelle, à l'introduction de la version générique de médicaments à grand volume et à l'augmentation des achats de médicaments génériques par les pharmaciens du Québec.

RÉSULTATS DES EXERCICES FINANCIERS 2011, 2010 ET 2009

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CHOISIES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2011, 2010 ET 2009

Le tableau ci-dessous présente certaines informations financières et certains résultats consolidés des opérations pour les exercices financiers terminés le 26 février 2011, le 27 février 2010 et le 28 février 2009. Certains chiffres de l'exercice financier 2009 ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour les exercices financiers 2010 et 2011.

	Exercice financier 2011	Exercice financier 2010	Exercice financier 2009
<i>(en millions de dollars, sauf les données par action)</i>			
	\$	\$	\$
Chiffre d'affaires	2 348,7	2 298,4	2 131,9
Autres produits ⁽¹⁾	249,1	244,7	237,4
Revenus ⁽²⁾	2 597,8	2 543,1	2 369,3
Bénéfice brut	257,1	229,5	191,6
Bénéfice d'exploitation avant amortissements (« BEAA ») ⁽³⁾	291,1	268,8	232,8
Quote-part de la perte de Rite Aid	-	55,2	1 327,0
Bénéfice net (perte nette)	180,2	112,6	(1 192,1)
Par action	0,77	0,48	(4,92)
Bénéfice avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid ⁽³⁾	179,1	162,7	142,6
Par action	0,77	0,69	0,59
Dividende en espèce par action	0,22	0,18	0,16
Total de l'actif	1 045,4	984,9	1 014,4
Dettes à long terme ⁽⁴⁾	184,8	199,9	275,7

(1) Incluant l'amortissement des incitatifs versés aux franchisés.

(2) Les revenus incluent le chiffre d'affaires et les autres produits.

(3) Voir la section « Mesures financières non reconnues par les PCGR du Canada ».

(4) La dette à long terme comprend la tranche échéant à court terme.

COMPARAISON DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS DES EXERCICES FINANCIERS TERMINÉS LE 26 FÉVRIER 2011, LE 27 FÉVRIER 2010 ET LE 28 FÉVRIER 2009

Revenus

Le chiffre d'affaires atteignait 2,349 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 26 février 2011 comparativement à 2,298 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 27 février 2010, soit une augmentation de 2,2 %. Cette augmentation est attribuable à la croissance générale du marché et à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC, et ce, en dépit de l'impact déflationniste sur les revenus de l'introduction de la version générique de médicaments à grand volume et de la réduction de prix des médicaments génériques décrétée au cours de l'exercice financier terminé le 26 février 2011 par le gouvernement du Québec.

Au cours de l'exercice financier 2010, le chiffre d'affaires avait augmenté de 166,5 millions de dollars et atteignait 2,298 milliards de dollars comparativement à 2,132 milliards de dollars au cours de l'exercice financier 2009. Cette augmentation était attribuable à la croissance générale du marché et à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC. De plus, la prudence des consommateurs face à la grippe A(H1N1) avait contribué à la hausse des ventes de médicaments en vente libre.

Les autres produits s'établissaient à 249,1 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2011 comparativement à 244,7 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2010. Les autres produits avaient augmenté de 3,1 % au cours de l'exercice financier 2010 par rapport à l'exercice financier 2009. Ces hausses sont attribuables à l'augmentation des revenus de loyers et autres services liés à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC.

Bénéfice brut

Le bénéfice brut de l'exercice financier 2011 s'élevait à 257,1 millions de dollars comparativement à 229,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2010, soit une augmentation de 12,0 %. Le bénéfice brut avait augmenté de 37,9 millions de dollars ou 19,8 % au cours de l'exercice financier 2010 par rapport à l'exercice financier 2009. Pour l'exercice financier 2011, la marge bénéficiaire brute, calculée sur le chiffre d'affaires, était de 10,9 %, comparativement à 10,0 % au cours de l'exercice financier 2010 et à 9,0 % au cours

de l'exercice financier 2009. Ces augmentations de la marge bénéficiaire brute sont principalement attribuables à la marge bénéficiaire additionnelle générée par les opérations de Pro Doc.

Au cours de l'exercice financier 2009, la Société a changé la méthode de facturation de certains de ses revenus de fournisseurs, passant d'une facturation de remboursement de dépenses engagées à une facturation basée sur le volume d'achat. Conséquemment, ces revenus sont désormais constatés en réduction du coût des marchandises vendues.

BEAA

Le BEAA affichait une hausse de 22,3 millions de dollars et atteignait 291,1 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 26 février 2011 alors qu'il s'élevait à 268,8 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 27 février 2010. Cette augmentation est principalement attribuable à une solide performance opérationnelle des activités de franchisage et de la filiale Pro Doc ltée, et ce, en dépit de la réduction de prix des médicaments génériques décrétée au cours de l'exercice financier terminé le 26 février 2011 par le gouvernement du Québec. En pourcentage des revenus, le BEAA s'établissait à 11,2 % au cours de l'exercice financier 2011 comparativement à 10,6 % au cours de l'exercice financier 2010.

Au cours de l'exercice financier terminé le 27 février 2010, le BEAA avait augmenté de 36,0 millions de dollars et atteignait 268,8 millions de dollars comparativement à 232,8 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 28 février 2009. Cette augmentation est principalement attribuable à une solide performance opérationnelle des activités de franchisage et de la filiale Pro Doc ltée. En pourcentage des revenus, le BEAA s'établissait à 10,6 % au cours de l'exercice financier 2010 comparativement à 9,8 % au cours de l'exercice financier 2009.

Frais (revenus) financiers

Les frais financiers s'élevaient à 0,7 million de dollars au cours de l'exercice financier 2011 comparativement à des revenus financiers de 4,2 millions de dollars enregistrés au cours de l'exercice financier 2010 et à des frais financiers de 12,6 millions de dollars enregistrés au cours de l'exercice financier 2009. Les frais financiers de l'exercice financier 2011 sont principalement constitués des intérêts de la dette à long terme, alors que les revenus financiers de l'exercice financier 2010 étaient principalement attribuables à l'enregistrement d'un gain de valeur sur les papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs. Les frais financiers de l'exercice financier 2009 étaient reliés à la dette contractée au cours des exercices financiers 2008 et 2009 pour permettre à la Société de réaliser son programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités, ainsi qu'à l'enregistrement d'une perte de valeur sur les papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs. Les lecteurs sont invités à consulter la note 4 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2011 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations sur les frais et revenus financiers.

Quote-part des résultats de la société satellite Rite Aid

Pour l'exercice financier 2011, aucune quote-part de la perte de Rite Aid n'a été comptabilisée dans les résultats de la Société comparativement à 55,2 millions de dollars (0,23 \$ par action) au cours de l'exercice financier 2010 et 1,327 milliard de dollars (5,48 \$ par action) au cours de l'exercice financier 2009. Ces charges étaient hors trésorerie.

Les lecteurs peuvent se référer à la section « Informations sur Rite Aid » du présent rapport de gestion pour de plus amples informations.

Charge d'impôts

La charge d'impôts s'élevait à 77,6 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2011 comparativement à 74,9 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2010 et 61,8 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2009.

Bénéfice net (perte nette)

Le bénéfice net réalisé au cours de l'exercice financier terminé le 26 février 2011 s'élevait à 180,2 millions de dollars (0,77 \$ par action) comparativement à 112,6 millions de dollars (0,48 \$ par action) au cours de l'exercice financier terminé le 27 février 2010. Pour l'exercice financier terminé le 28 février 2009, la Société a subi une perte nette de 1,192 milliard de dollars (4,92 \$ par action), due à la comptabilisation de la quote-part de la perte de Rite Aid.

Le bénéfice avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid s'élevait à 179,1 millions de dollars (0,77 \$ par action) au cours de l'exercice financier 2011 comparativement à 162,7 millions de dollars (0,69 \$ par action) au cours de l'exercice financier 2010, soit une hausse de 10,1 %. Le bénéfice avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid avait augmenté de 20,1 millions de dollars ou 14,1 % au cours de l'exercice financier 2010 par rapport à l'exercice financier 2009.

INFORMATIONS SUR LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS FRANCHISÉS PJC

Dans le cadre de ses activités du secteur de franchisage, la Société agit à titre de franchiseur des bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté, exploite deux centres de distribution et coordonne plusieurs autres services pour ses franchisés. Il s'agit notamment des services d'achats centralisés, de distribution, de commercialisation, de formation, de ressources humaines, de gestion, de consultation opérationnelle et de systèmes d'information, de même qu'un programme de marque maison. Les franchisés PJC sont propriétaires de leur établissement et en assument la gestion, en plus de veiller au merchandising et au financement de leurs stocks. Ils doivent s'approvisionner auprès de nos centres de distribution dans la mesure où les produits commandés y sont disponibles. Les résultats financiers des établissements franchisés PJC ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de la Société.

Performance du réseau <i>(non vérifiés)</i>	T4-2011	T4-2010	Exercice financier 2011	Exercice financier 2010
Ventes au détail <i>(en millions de dollars)</i>	988,5 \$	951,3 \$	3 778,5 \$	3 637,2 \$
Ventes au détail au pied carré <i>(en dollars)</i> ⁽¹⁾	1 328 \$	1 374 \$		
Ventes au détail par section <i>(en %)</i>				
Section pharmaceutique - médicaments d'ordonnance	62 %	62 %	63 %	63 %
Section commerciale - médicaments en vente libre	9 %	9 %	9 %	9 %
Section commerciale - marchandise générale	29 %	29 %	28 %	28 %
Croissance des ventes au détail <i>(en %)</i>				
Ensemble des établissements				
Total	3,9 %	5,8 %	3,9 %	7,0 %
Section pharmaceutique	3,4 %	6,7 %	3,9 %	8,3 %
Section commerciale	4,2 %	4,4 %	3,2 %	5,1 %
Établissements comparables ⁽²⁾				
Total	1,4 %	3,8 %	1,6 %	4,5 %
Section pharmaceutique	0,9 %	4,8 %	1,9 %	5,7 %
Section commerciale	1,5 %	2,2 %	0,3 %	2,8 %

⁽¹⁾ Les ventes des 12 derniers mois des établissements sont divisées par la moyenne pondérée de pieds carrés pour cette période.

⁽²⁾ Un établissement comparable est un établissement qui a été en opération tout au long de l'exercice financier courant ainsi que tout au long de l'exercice financier précédent.

L'augmentation des ventes au détail reflète la croissance générale du marché et les ouvertures, les rénovations et les relocalisations d'établissements du réseau PJC.

Au cours de l'exercice financier 2011, sur une base d'établissements comparables, les ventes au détail du réseau PJC ont augmenté de 1,6 %, celles de la section pharmaceutique se sont accrues de 1,9 % alors que celles de la section commerciale augmentaient de 0,3 % comparativement à l'exercice correspondant l'an dernier. Au cours de l'exercice financier 2011, les ventes de médicaments en vente libre, qui représentaient 9 % des ventes au détail totales, ont augmenté de 3,2 % alors qu'elles avaient augmenté de 8,1 % au cours de l'exercice financier précédent. La prudence des consommateurs face à la grippe A(H1N1) avait contribué à la hausse des ventes de médicaments en vente libre au cours de l'exercice financier précédent.

Suite à l'introduction de la version générique de médicaments à grand volume au cours des 12 derniers mois, les médicaments génériques ont atteint une proportion de 55,6 % des ordonnances durant le quatrième trimestre de l'exercice financier 2011 alors qu'ils représentaient 51,2 % au trimestre correspondant de l'exercice financier précédent. La croissance du nombre d'ordonnances de médicaments génériques dont les prix de vente

sont inférieurs à ce qui a eu un impact déflationniste sur les ventes au détail pour la section pharmaceutique. Ainsi, l'introduction de nouveaux médicaments génériques a réduit la croissance des ventes au détail de 3,4 % et la réduction de prix des médicaments génériques décrétée par le gouvernement du Québec a réduit la croissance des ventes au détail de 1,0 % au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2011.

Développement du réseau d'établissements franchisés PJC

Au cours de l'exercice financier 2011, 30 établissements du réseau d'établissements franchisés PJC ont ouvert leurs portes, dont neuf relocalisations et il y a eu fermeture de deux établissements, comparativement à 22 ouvertures, dont cinq relocalisations, au cours de l'exercice financier précédent.

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CHOISIES POUR LES TRIMESTRES TERMINÉS LE 26 FÉVRIER 2011 ET LE 27 FÉVRIER 2010

Le tableau ci-dessous présente certaines informations financières et certains résultats des opérations pour les trimestres terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010.

<i>(non vérifiés, en millions de dollars, sauf les données par action)</i>	T4-2011	T4-2010
	\$	\$
Chiffre d'affaires	591,4	573,7
Autres produits ⁽¹⁾	64,2	63,3
Revenus ⁽²⁾	655,6	637,0
Bénéfice brut	66,2	59,8
Bénéfice d'exploitation avant amortissements (« BEAA ») ⁽³⁾	75,6	71,2
Quote-part de la perte de Rite Aid	-	-
Bénéfice net	46,4	42,8
Par action	0,20	0,18
Bénéfice avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid ⁽³⁾	45,6	42,9
Par action	0,20	0,18

⁽¹⁾ Incluant l'amortissement des incitatifs versés aux franchisés.

⁽²⁾ Les revenus incluent le chiffre d'affaires et les autres produits.

⁽³⁾ Voir la section « Mesures financières non reconnues selon les PCGR du Canada ».

COMPARAISON DES TRIMESTRES FINANCIERS CONSOLIDÉS TERMINÉS LE 26 FÉVRIER 2011 ET LE 27 FÉVRIER 2010

Revenus

Le chiffre d'affaires atteignait 591,4 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier terminé le 26 février 2011 comparativement à 573,7 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier terminé le 27 février 2010, soit une augmentation de 3,1 %. Cette augmentation est attribuable à la croissance générale du marché et à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC, et ce, en dépit de l'impact déflationniste sur les revenus de l'introduction de la version générique de médicaments à grand volume et de la réduction de prix des médicaments génériques décrétée au cours de l'exercice financier terminé le 26 février 2011 par le gouvernement du Québec.

Les autres produits s'établissaient à 64,2 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2011 comparativement à 63,3 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2010. Cette hausse est attribuable à l'augmentation des revenus de loyers et autres services liés à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC.

Bénéfice brut

Le bénéfice brut du quatrième trimestre de l'exercice financier 2011 s'élevait à 66,2 millions de dollars comparativement à 59,8 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier précédent, soit une augmentation de 10,7 %. Pour le quatrième trimestre terminé le 26 février 2011, la marge bénéficiaire brute, calculée sur le chiffre d'affaires, était de 11,2 % comparativement à 10,4 % au cours de la période correspondante l'an dernier. L'augmentation de la marge bénéficiaire brute est principalement attribuable à la marge bénéficiaire additionnelle générée par les opérations de Pro Doc.

BEAA

Le BEAA affichait une hausse de 4,4 millions de dollars et atteignait 75,6 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2011 alors qu'il s'élevait à 71,2 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2010. Cette augmentation est principalement attribuable à une solide performance opérationnelle des activités de franchisage et de la filiale Pro Doc, et ce, en dépit de la réduction de prix des médicaments génériques décrétée au cours de l'exercice financier terminé le 26 février 2011 par le gouvernement du Québec. En pourcentage des revenus, le BEAA s'établissait à 11,5 % au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2011 comparativement à 11,2 % au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier précédent.

Frais (revenus) financiers

Les revenus financiers s'élevaient à 0,1 million de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2011 comparativement à des frais financiers de 0,3 million de dollars enregistrés au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2010.

Quote-part des résultats de la société satellite Rite Aid

Aucune quote-part de la perte de Rite Aid n'a été comptabilisée dans les résultats de la Société au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2011 de même qu'au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier précédent.

Les lecteurs peuvent se référer à la section « Informations sur Rite Aid » du présent rapport de gestion pour de plus amples informations.

Bénéfice net

Le bénéfice net réalisé au cours du quatrième trimestre terminé le 26 février 2011 s'élevait à 46,4 millions de dollars (0,20 \$ par action) comparativement à 42,8 millions de dollars (0,18 \$ par action) au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2010.

Le bénéfice avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid s'élevait à 45,6 millions de dollars (0,20 \$ par action) au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2011 comparativement à 42,9 millions de dollars (0,18 \$ par action) au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2010.

INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES CHOISIES

<i>(non vérifiés, en millions de dollars, sauf les données par action)</i>	T4-2011	T3-2011	T2-2011	T1-2011	T4-2010	T3-2010	T2-2010	T1-2010
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus								
Franchisage	653,7	676,2	618,6	642,5	636,4	677,7	608,2	618,8
Médicaments génériques	23,5	38,8	39,2	23,0	29,7	16,2	12,2	21,3
Ventes inter-secteurs	(21,6)	(37,7)	(35,8)	(22,6)	(29,1)	(15,8)	(11,7)	(20,8)
	655,6	677,3	622,0	642,9	637,0	678,1	608,7	619,3
Bénéfice d'exploitation avant amortissements (« BEAA ») ⁽¹⁾								
Franchisage	61,5	61,3	55,0	60,3	61,6	63,1	55,1	59,3
Médicaments génériques	11,4	18,3	20,6	9,8	14,1	6,8	4,1	9,3
Éliminations inter-secteurs	2,7	(3,5)	(6,3)	-	(4,5)	1,6	2,2	(3,9)
	75,6	76,1	69,3	70,1	71,2	71,5	61,4	64,7
Quote-part de la perte de Rite Aid	-	-	-	-	-	-	24,3	30,9
Bénéfice net	46,4	48,0	42,6	43,2	42,8	44,6	14,9	10,3
Par action	0,20	0,21	0,18	0,18	0,18	0,19	0,07	0,04
Bénéfice avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid ⁽¹⁾								
	45,6	47,2	42,8	43,5	42,9	44,2	37,1	38,5
Par action	0,20	0,21	0,18	0,18	0,18	0,19	0,16	0,16
Moyenne pondérée du nombre d'actions, diluée	230,9	233,4	234,2	236,2	236,3	236,2	236,2	236,0

⁽¹⁾ Voir la section « Mesures financières non reconnues selon les PCGR du Canada ».

INFORMATIONS SUR RITE AID

Placement dans la société satellite Rite Aid

La Société détient une participation de 28,3 % (28,4 % au 27 février 2010) dans les capitaux propres de Rite Aid Corporation (« Rite Aid »), une des plus importantes chaînes de pharmacies aux États-Unis, ayant à son actif plus de 4 700 pharmacies. La participation dans les capitaux propres de Rite Aid représente un placement dans une société satellite qui est comptabilisé à la valeur de consolidation depuis le 4 juin 2007, soit sa date d'acquisition. Au 26 février 2011, la valeur boursière de la participation dans les capitaux propres de Rite Aid était de 322,5 millions de dollars américains (383,0 millions de dollars américains au 27 février 2010).

Au cours de l'exercice financier terminé le 27 février 2010, la quote-part de la Société dans la perte de Rite Aid a excédé la valeur comptable de son placement. Conformément aux PCGR du Canada, la Société a réduit la valeur comptable de son placement dans Rite Aid à zéro et elle a cessé de constater la quote-part de la perte de Rite Aid excédant la valeur comptable, puisque la Société n'a pas garanti les obligations de Rite Aid et ne s'est pas engagée de quelque autre façon à lui fournir un soutien financier additionnel. La quote-part de la perte de Rite Aid non constatée au cours du quatrième trimestre terminé le 26 février 2011 ainsi qu'au cours de l'exercice financier 2011 s'élevait à 60,9 millions de dollars et 160,6 millions de dollars respectivement. Au 26 février 2011, la quote-part cumulative de la perte de Rite Aid non constatée s'élevait à 250,0 millions de dollars (89,4 millions de dollars au 27 février 2010).

Les données financières choisies ainsi que les résultats d'exploitation consolidés mentionnés ci-dessous proviennent du communiqué de presse du 7 avril 2011 divulguant les résultats de Rite Aid pour les périodes de 13 et 52 semaines terminées le 26 février 2011.

Informations financières choisies - Bilans consolidés condensés – Rite Aid

<i>(en millions de dollars américains et conformément aux PCGR des États-Unis)</i>	26 février 2011	27 février 2010
	\$	\$
Actif à court terme	4 411,4	4 508,7
Immobilisations corporelles nettes	2 039,4	2 293,1
Autres actifs incorporels nets	646,2	823,1
Autres actifs	458,9	425,0
Total de l'actif	7 555,9	8 049,9
Passif à court terme	2 420,3	2 175,7
Dettes à long terme	6 156,8	6 319,4
Autres éléments du passif à long terme	1 190,1	1 228,4
Déficit	(2 211,3)	(1 673,6)
Total du passif et du déficit	7 555,9	8 049,9

Certaines des informations ci-haut auraient été différentes si Rite Aid avait utilisé les mêmes conventions comptables que le Groupe Jean Coutu pour préparer ses états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada. Ces différences proviennent principalement du fait que les stocks de Rite Aid sont évalués selon la méthode du dernier entré premier sorti alors que le Groupe Jean Coutu évalue ses stocks selon la méthode du premier entré premier sorti.

Le tableau suivant présente certaines informations choisies du bilan de Rite Aid, comptabilisées selon les PCGR du Canada :

<i>(non vérifiés, en millions de dollars américains)</i>	26 février 2011	27 février 2010
	\$	\$
Total de l'actif	8 299,5	8 735,0
Total du passif	9 591,8	9 525,9
Déficit	(1 292,3)	(790,9)

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS DE RITE AID POUR LES EXERCICES ET TRIMESTRES FINANCIERS TERMINÉS LE 26 FÉVRIER 2011 ET LE 27 FÉVRIER 2010

<i>(en millions de dollars américains, sauf les données par action et conformément aux PCGR des États-Unis)</i>	T4-2011 ⁽¹⁾	T4-2010 ⁽¹⁾	Exercice financier 2011	Exercice financier 2010
	\$	\$	\$	\$
Revenus	6 456,5	6 463,8	25 214,9	25 669,2
Frais et dépenses				
Coût des marchandises vendues	4 755,5	4 788,4	18 522,4	18 845,0
Frais généraux et d'exploitation	1 630,1	1 641,6	6 457,8	6 603,4
Frais reliés aux terminaisons de baux et pertes de valeur	154,0	77,2	210,9	208,0
Frais d'intérêts	132,5	141,7	547,6	515,8
Perte nette suite aux modifications de la dette et aux engagements financiers	-	-	44,0	1,0
Perte nette (gain net) sur la vente d'actifs	(11,4)	1,5	(22,2)	(24,1)
	6 660,7	6 650,4	25 760,5	26 149,1
Perte des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices	(204,2)	(186,6)	(545,6)	(479,9)
Impôts sur les bénéfices	1,5	21,8	9,8	26,8
Perte nette	(205,7)	(208,4)	(555,4)	(506,7)
Perte par action de base et diluée	(0,24)	(0,24)	(0,64)	(0,59)

⁽¹⁾ Informations financières trimestrielles non vérifiées.

Ces informations auraient été différentes si Rite Aid avait utilisé les mêmes conventions comptables que le Groupe Jean Coutu pour préparer ses états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada. Ces différences proviennent principalement du fait que les stocks de Rite Aid sont évalués selon la méthode du dernier entré premier sorti alors que le Groupe Jean Coutu évalue ses stocks selon la méthode du premier entré premier sorti.

Le tableau suivant présente certaines informations choisies de l'état des résultats d'exploitation de Rite Aid, comptabilisées selon les PCGR du Canada :

<i>(non vérifiés, en millions de dollars américains)</i>	T4-2011	T4-2010	Exercice financier 2011	Exercice financier 2010
	\$	\$	\$	\$
Revenus	6 456,5	6 463,8	25 214,9	25 669,2
Perte nette	(205,4)	(168,6)	(512,7)	(424,0)

En plus des informations contenues aux documents de divulgation publics de Rite Aid, les lecteurs peuvent consulter leur site web à l'adresse www.riteaid.com. Les lecteurs sont invités à consulter la note 9 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2011 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations sur le placement dans Rite Aid.

SITUATION DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie de la Société sont générés par : i) la vente de marchandises ainsi que la location d'établissements aux franchisés PJC, ii) les redevances versées par les franchisés PJC et iii) la location de propriétés immobilières à des tiers, autres que les franchisés. Les flux de trésorerie sont utilisés pour : i) l'achat de produits et services aux fins de revente, ii) le financement des frais d'exploitation, iii) l'acquisition de propriétés immobilières, iv) le financement des dépenses en immobilisations corporelles liées à la rénovation des établissements, à l'ouverture de nouveaux établissements et au remplacement de certains équipements et v) le service de la dette. En général, nous avons financé les dépenses en immobilisations corporelles et les besoins en matière de fonds de roulement au moyen des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. Les acquisitions plus importantes ont été financées au moyen d'emprunts à long terme et de capitaux propres.

INFORMATIONS CONSOLIDÉES CHOISIES SUR LA SITUATION DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente des informations choisies provenant des flux de trésorerie consolidés pour les exercices financiers terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010. Certains chiffres de la période précédente ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour la période en cours.

<i>(non vérifiés, en millions de dollars)</i>	Exercice financier 2011	Exercice financier 2010
	\$	\$
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation	213,5	202,8
Flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement	(89,6)	(79,9)
Flux de trésorerie utilisés par les activités de financement	(127,1)	(115,0)

COMPARAISON DE LA SITUATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE POUR LES EXERCICES FINANCIERS TERMINÉS LE 26 FÉVRIER 2011 ET LE 27 FÉVRIER 2010

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation s'élevaient à 213,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2011, alors qu'ils s'élevaient à 202,8 millions de dollars lors de l'exercice financier 2010. Les lecteurs peuvent se référer à la note 24 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2011 pour l'énumération des variations nettes des éléments hors caisse de l'actif et du passif.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement au cours de l'exercice financier 2011 s'élevaient à 89,6 millions de dollars alors qu'ils s'élevaient à 79,9 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2010. Au cours de l'exercice financier terminé le 26 février 2011, 43,9 millions de dollars ont été utilisés pour acquérir des immobilisations corporelles et 45,5 millions de dollars pour d'autres actifs à long terme alors qu'au cours de l'exercice financier terminé le 27 février 2010, 46,9 millions de dollars ont été utilisés pour acquérir des immobilisations corporelles et 27,2 millions de dollars pour d'autres actifs à long terme. Au cours de l'exercice financier 2011, 30 nouveaux établissements ont été ouverts dans le réseau d'établissements franchisés PJC, dont neuf relocalisations, alors que 26 autres établissements ont fait l'objet d'agrandissements ou de rénovations.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement s'élevaient à 127,1 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2011, alors que 115,0 millions de dollars avaient été utilisés au cours de l'exercice financier 2010. Au cours de l'exercice financier terminé le 26 février 2011, un montant de 15,1 millions de dollars a été utilisé afin de rembourser la facilité de crédit renouvelable de la Société comparativement à 69,8 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2010. De plus, au cours de l'exercice financier 2011, un montant de 60,8 millions de dollars a été utilisé pour racheter des actions à droit de vote subalterne catégorie A. La Société a versé un dividende trimestriel de 0,055 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie A et par action catégorie B au cours de l'exercice financier terminé le 26 février 2011 totalisant 51,4 millions de dollars (dividende annualisé de 0,22 \$ par action). La Société avait versé un dividende trimestriel de 0,045 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie A et par action catégorie B au cours de l'exercice financier terminé le 27 février 2010 pour un total de 42,5 millions de dollars (dividende annualisé de 0,18 \$ par action).

PAPIERS COMMERCIAUX DE TIERS ADOSSÉS À DES ACTIFS

Le 26 février 2011, la Société détenait des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs (« PCAA ») d'une valeur nominale de 30,5 millions de dollars (dont 0,4 million libellé en dollars américains). Au 26 février 2011, la valeur nominale des billets véhicules d'actifs-cadres (« VAC ») II et VAC III s'élève à 24,2 millions de dollars (10,4 millions de dollars de A-1, 10,3 millions de dollars de A-2, 1,9 million de dollars de B, 0,7 million de dollars de C et 0,9 million de dollars de billets reflets pour les actifs inadmissibles) et à 6,3 millions de dollars (0,4 million de dollars de billets reflets pour les actifs traditionnels et 5,9 millions de dollars de billets reflets pour les actifs inadmissibles), respectivement.

Ces PCAA sont comptabilisés à leur juste valeur, soit 20,2 millions de dollars au 26 février 2011 (19,8 millions de dollars au 27 février 2010). Au 26 février 2011, la perte de valeur totale cumulative s'élevait à 10,3 millions de dollars, soit 34 % de la valeur nominale des PCAA détenus à cette date. La continuité de la juste valeur des PCAA est présentée à la note 8 des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice financier 2011.

La Société a évalué ses PCAA au 26 février 2011. Puisqu'il n'y a pas de marché actif pour les PCAA, la Société a estimé leur juste valeur en actualisant les flux de trésorerie prévus selon un taux comparable aux taux de rendement en vigueur sur les marchés et selon les différentiels de taux disponibles pour les titres ayant des caractéristiques semblables à celles des billets restructurés, et d'autres données relatives au marché qui reflètent l'information la plus juste à laquelle la Société a accès.

L'estimation de la juste valeur des PCAA est entourée d'une grande incertitude. Bien que la direction juge sa technique d'évaluation appropriée dans les circonstances, des modifications aux hypothèses pourraient avoir une incidence sur la valeur des titres de PCAA au cours du prochain exercice. La résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la juste valeur définitive de ces placements s'écarte des meilleures estimations actuelles de la direction. La Société a effectué une analyse de sensibilité du modèle utilisé pour évaluer ses PCAA et a constaté qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation réduirait la juste valeur de ses investissements de 4,2 % ou 0,8 million de dollars, avant les impôts.

La Société possède des facilités de crédit suffisantes afin de satisfaire ses obligations financières à venir et n'anticipe pas que les problèmes de liquidité des PCAA auront une incidence défavorable significative sur la situation financière de la Société.

CAPITAL-ACTIONS

Le 29 avril 2010, la Société a annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation lorsqu'elle le jugera opportun, un nombre maximal de 11 110 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie A en circulation, représentant environ 10 % de ces actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 3 mai 2011. Les actions ont été ou seront rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière.

Pour la période de 13 semaines terminée le 26 février 2011, la Société a procédé au rachat de 1 622 200 actions à droit de vote subalterne catégorie A à un prix moyen de 9,66 \$ par action moyennant une considération totale de 15,7 millions de dollars incluant les frais. Un montant de 7,1 millions de dollars, représentant le surplus du prix d'achat par rapport à la valeur aux livres des actions rachetées a été inscrit au déficit.

Pour l'exercice financier terminé le 26 février 2011, la Société a procédé au rachat de 6 819 900 actions à droit de vote subalterne catégorie A à un prix moyen de 9,23 \$ par action moyennant une considération totale de 63,0 millions de dollars incluant les frais. Un montant de 26,4 millions de dollars, représentant le surplus du prix d'achat par rapport à la valeur aux livres des actions rachetées, a été inscrit au déficit. Les actions rachetées au cours de l'exercice terminé le 26 février 2011 ont été annulées.

Au cours de l'exercice terminé le 27 février 2010, la Société n'a procédé à aucun rachat d'actions à droit de vote subalterne de catégorie A.

Le 25 mai 2010, la Société a émis 3 000 000 d'actions à droit de vote subalterne catégorie A, à la suite de l'exercice du privilège d'échange de 3 000 000 d'actions catégorie B contre des actions à droit de vote subalterne catégorie A à raison d'une action à droit de vote subalterne catégorie A pour chaque action catégorie B ainsi échangée.

Pour l'exercice terminé le 26 février 2011, 23 616 actions à droit de vote subalterne catégorie A ont été émises suite à la levée d'options d'achat d'actions (308 676 actions en 2010).

Au 26 février 2011, le nombre total d'actions à droit de vote subalterne catégorie A (TSX PJC.A.) émises et en circulation s'établissait à 115,4 millions (118,9 millions au 27 février 2010) et le nombre d'actions catégorie B s'élevait à 114,4 millions (117,4 millions au 27 février 2010). Ainsi, le nombre total d'actions en circulation s'établissait à 229,8 millions au 26 février 2011 comparativement à 236,3 millions au 27 février 2010.

Au 27 avril 2011, le nombre total d'actions à droit de vote subalterne catégorie A (TSX PJC.A.) émises et en circulation s'établissait à 115,1 millions (118,9 millions au 27 avril 2010) et le nombre d'actions catégorie B s'élevait à 114,4 millions (117,4 millions au 27 avril 2010). Ainsi, le nombre total d'actions en circulation s'établissait à 229,5 millions au 27 avril 2011 comparativement à 236,3 millions au 27 avril 2010.

De plus, au 27 avril 2011, il y avait 2,0 millions d'options d'achat d'actions à droit de vote subalterne en circulation alors qu'il y en avait 1,9 million au 27 avril 2010.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Le tableau ci-après illustre les principales obligations contractuelles en espèces, en date du 26 février 2011, pour les exercices financiers indiqués en vertu de nos contrats de location à long terme, de nos inventaires, de nos ententes de service et de nos immobilisations corporelles :

<i>(en millions de dollars)</i>	2012	2013-2014	2015-2016	2017 et après	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations en vertu de contrats de location-exploitation (paiements minimums futurs non résiliables)	40,5	75,3	70,3	238,2	424,3
Autres engagements commerciaux (paiements minimums exigibles)	20,5	5,4	2,6	-	28,5
Total	61,0	80,7	72,9	238,2	452,8

La facilité de crédit renouvelable de 500,0 millions de dollars, dont 185,3 millions de dollars étaient utilisés au 26 février 2011, vient à échéance au cours de l'exercice se terminant le 2 mars 2013.

La Société a également une obligation au titre des prestations constituées de 20,9 millions de dollars relativement à ses régimes de retraite à prestations déterminées, sans échéance fixe.

Dettes à long terme

Au 26 février 2011, la dette à long terme s'élevait à 184,8 millions de dollars empruntés à même la facilité de crédit renouvelable comparativement à une dette à long terme de 199,9 millions de dollars en date du 27 février 2010. Les lecteurs peuvent obtenir plus d'informations en consultant la note 13 des états financiers consolidés annuels 2011.

Au 26 février 2011, un montant de 314,7 millions de dollars des 500,0 millions de dollars disponibles sur la facilité de crédit était toujours inutilisé (299,7 millions des 500,0 millions de dollars au 27 février 2010). Au 26 février 2011, les facilités de crédit à terme rotatif de 16,1 millions de dollars étaient disponibles en totalité alors qu'au 27 février 2010, les facilités de crédit à terme rotatif de 16,5 millions de dollars étaient inutilisées. La Société n'anticipe aucun risque de liquidité. La Société dispose de flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation et a accès à des facilités de crédit pour financer ses projets. Au 26 février 2011, tous ses engagements bancaires étaient respectés.

Obligations en vertu de contrats de location-exploitation

La Société loue une partie importante de ses immeubles au moyen de contrats de location-exploitation traditionnels. En général, les baux détenus par la Société se rapportant aux propriétés immobilières ont une échéance initiale de 5 à 20 ans et comportent des options de renouvellement.

Les paiements minimums futurs non résiliables relatifs aux contrats de location-exploitation totalisent un montant de 424,3 millions de dollars et se rapportent principalement à des immeubles loués. La Société a également conclu des ententes de location et de sous-location en vertu desquelles elle recevra des paiements minimums futurs non résiliables totalisant 486,5 millions de dollars. Ces paiements ne sont pas inclus au tableau des engagements ci-dessus.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Société n'a recours à aucun arrangement hors bilan qui a présentement, ou dont il serait raisonnable de prévoir qu'il aura, une incidence importante sur sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou ses flux de trésorerie. La Société a recours à des contrats de location-exploitation pour plusieurs de ses établissements et effectue occasionnellement des opérations de cession-bail à des fins de financement.

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée à un risque de fluctuation des taux d'intérêt en raison de ses obligations financières à taux d'intérêt variable. Compte tenu de la conjoncture en matière de taux d'intérêt, la Société pourrait avoir recours à des instruments financiers dérivés ou à des outils pour la gestion du risque lié aux taux d'intérêt.

Garanties et conventions de rachat

Le 4 juin 2007, la Société a cédé ses opérations américaines à Rite Aid. Dans le cadre de cette transaction, la Société a accordé des indemnités d'usage en faveur de l'acheteur en cas de manquements éventuels à l'égard de représentations ou de garanties prévues à la convention d'achat d'actions. Ces représentations et garanties ont notamment trait à des questions d'ordre fiscal et à d'autres indemnités relatives à des faits, circonstances ou conditions antérieures au 4 juin 2007 quant à la convention d'achat d'actions et autres ententes liées intervenues avec J.C. Penney Company inc. en date du 31 juillet 2004. Certains engagements d'indemnisation ne sont pas limités dans le temps. Par ailleurs, certains engagements d'indemnisation sont limités à 450 millions de dollars US tandis que d'autres ne prévoient aucun plafond quant au montant de couverture.

L'Internal Revenue Service (« IRS ») a émis des rapports suite à la finalisation des vérifications fiscales des exercices financiers 2004 à 2007 des opérations américaines cédées à Rite Aid. La Société a entamé le processus d'opposition aux résultats de ces vérifications. Bien que l'issue finale de ces vérifications ne puisse être déterminée avec certitude, la Société croit que sa provision relative à l'indemnisation fiscale pouvant en découler est suffisante. Il est impossible pour la Société d'estimer le passif éventuel pour les autres garanties d'indemnisation, car les montants dépendent d'événements futurs dont la nature et la probabilité ne peuvent être établies pour le moment.

Au 26 février 2011, la Société avait garanti le remboursement de certains emprunts bancaires contractés par des franchisés pour un montant maximal de 3,4 millions de dollars. La majorité des cautionnements s'applique à des prêts dont l'échéance maximale est de un an. Ces emprunts sont également cautionnés personnellement par les franchisés.

La Société s'est également engagée auprès d'institutions financières à racheter les équipements et les stocks de certains de ses franchisés à certaines conditions. Au 26 février 2011, les financements relatifs aux rachats d'équipements et de stocks s'élevaient respectivement à 69,0 millions de dollars et 116,6 millions de dollars. La Société n'a jamais eu à verser d'indemnisation en vertu de telles ententes et n'a enregistré aucun passif à l'égard de ces garanties dans ses états financiers consolidés du 26 février 2011 et du 27 février 2010.

Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations et de litiges. Bien que le dénouement des procédures ne puisse être déterminé avec certitude, la direction juge que toute responsabilité qui découlerait de telles éventualités n'aurait pas d'incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Société. La Société limite son exposition en s'assurant auprès de sociétés d'assurances pour couvrir certains risques de réclamations liés à ses activités.

Par ailleurs, au cours des exercices financiers 2009 et 2011, la Société a été nommée à titre de défendeur dans deux recours institués contre elle par un même franchisé. Le demandeur prétend notamment que la clause de sa convention de franchise stipulant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments de ses pharmacies serait illégale puisqu'elle l'amènerait à contrevenir à un article du Code de déontologie des pharmaciens et réclame le remboursement de redevances payées sur les ventes de médicaments ainsi que des dommages. La Société conteste le fondement de ces poursuites et a l'intention de se défendre. Toutefois, étant donné que tout procès comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ni le montant des pertes éventuelles. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés de la Société.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Les données financières provenant de Rite Aid, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, sont converties à la monnaie de présentation au moyen de la méthode de taux courant. Selon cette méthode, les postes de l'état des résultats et de l'état des flux de trésorerie de chaque exercice sont convertis à la monnaie de présentation aux taux de change moyens mensuels et les éléments de l'actif et du passif sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Tous les écarts de conversion résultant des fluctuations des taux de change sont comptabilisés dans le compte écart de conversion des devises du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Les opérations libellées en monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont converties selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, les actifs et passifs non monétaires en devises étrangères sont convertis au taux de change d'origine, tandis que les éléments de l'état des résultats en devises étrangères sont convertis aux taux de change moyens mensuels. Tous les gains et pertes résultant de cette conversion sont inclus dans les résultats consolidés, sauf s'ils font l'objet de comptabilité de couverture.

En date du 26 février 2011 et du 27 février 2010, les instruments financiers de la Société libellés en devises étrangères n'étaient pas significatifs et aucun instrument de couverture n'était utilisé afin d'atténuer le risque de fluctuation des taux de change.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les activités de franchisage incluent des transactions avec des entreprises contrôlées par un membre de la direction qui a une influence notable sur la Société. M. François J. Coutu, président et chef de la direction de la Société, détenait une participation dans trois établissements franchisés PJC au 26 février 2011 (deux établissements au 27 février 2010). Les transactions entre la Société et ces entreprises sont effectuées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange.

MODIFICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

Il y a eu des modifications aux conventions comptables qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société et elles sont citées ci-après.

Exercice financier 2010

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et de placements très liquides qui, à la date de leur acquisition, ont des échéances de moins de trois mois et sont présentés déduction faite des chèques en circulation. Lorsque le montant des chèques en circulation est plus élevé que le montant de trésorerie et des équivalents de trésorerie, le montant net est présenté comme découvert bancaire au bilan consolidé de la Société. Par conséquent, les chiffres ont été présentés afin que leur présentation soit conforme à cette convention comptable.

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a publié le chapitre 3064, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », remplaçant le chapitre 3062, intitulé « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, intitulé « Frais de recherche et de développement ». Le chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition après leur comptabilisation initiale et aux actifs incorporels des entreprises à but lucratif. Concernant les écarts d'acquisition, le chapitre 3064 comporte les mêmes exigences que l'ancien chapitre 3062. La Société a adopté ce chapitre à compter du 1er mars 2009. L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Instruments financiers - informations à fournir

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers - informations à fournir » afin d'inclure des obligations d'information supplémentaires concernant l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers et du risque de liquidité. Les modifications s'appliquent aux états financiers annuels des exercices terminés après le 30 septembre 2009. Par conséquent, la Société a adopté ces obligations d'information supplémentaires dans ses états financiers annuels pour l'exercice financier se terminant le 27 février 2010. Les informations additionnelles ont été présentées à la note 23, intitulée « Information à fournir sur les instruments financiers ».

Conventions comptables non encore adoptées

Normes internationales d'information financière

Au mois de février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a annoncé que les normes comptables utilisées au Canada par les sociétés ouvertes convergeront vers les IFRS. Le basculement des PCGR du Canada aux IFRS se fera, pour la Société, à compter des états financiers intermédiaires et annuels de l'exercice financier se terminant le 3 mars 2012. À compter de cet exercice, la Société établira l'information financière tant courante que comparative conformément aux IFRS. Par conséquent, les états financiers de l'exercice terminé le 26 février 2011 sont les derniers états financiers préparés selon les PCGR du Canada. Les IFRS reposent sur un cadre conceptuel analogue à celui sur lequel sont fondés les PCGR du Canada, mais elles présentent des différences importantes en ce qui a trait à la constatation, l'évaluation et les informations à fournir.

Le projet de transition aux IFRS de la Société comporte trois phases :

- **Planification et diagnostic :** La Société a terminé les activités de planification et de diagnostic qui comprenaient l'élaboration d'un plan de transition aux IFRS, la mise sur pied d'un comité de direction se composant de cadres supérieurs, et une évaluation de haut niveau des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS qui étaient susceptibles d'avoir une incidence importante pour la Société. Par ailleurs, la Société a retenu les services de conseillers indépendants pour faciliter la gestion du projet et pour assister le personnel au niveau des aspects techniques et de la formation.
- **Analyse et conception de politiques comptables :** La Société a terminé les activités d'analyse et de conception de politiques comptables qui comprenaient l'analyse détaillée des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS au point de vue de la comptabilisation et de l'information à fournir. Pour les différences identifiées, la Société a établi les répercussions de ces dernières sur ses politiques comptables, ses systèmes informatiques, ses processus et ses contrôles.
- **Mise en œuvre et exécution :** La Société a essentiellement terminé la mise en œuvre du plan d'action élaboré à l'étape d'analyse et de conception de politiques comptables qui comprend la création de nouveaux comptes et de modèles d'états financiers ainsi que la modification de systèmes et de procédés. Les conventions comptables, y compris les choix faits en vertu des règles de transition prévues par IFRS 1, « Première adoption », ont été également approuvées au cours de cette étape.

Gouvernance de projet et communication de l'information

Au cours de l'exercice financier 2010, sur recommandation du comité de direction, la Société a soumis ses analyses des différences de normes et des choix de conventions comptables ayant potentiellement un impact matériel sur les états financiers de la Société ainsi que ses choix d'exemptions transitoires applicables en vertu des dispositions de la norme IFRS 1, « Première adoption », à son comité d'audit pour approbation. Les choix proposés ont été entérinés par le comité d'audit. La Société a également présenté à son comité d'audit un bilan consolidé d'ouverture préliminaire non vérifié reflétant les choix effectués et les estimations faites à la fin du quatrième trimestre 2010. L'état des résultats consolidé et le bilan consolidé préliminaires des trimestres de l'exercice terminé le 26 février 2011 ont été présentés lors des comités d'audit de 2010-2011. Le modèle préliminaire des états financiers IFRS intermédiaires de l'exercice financier 2012 a également été présenté au comité d'audit du 6 janvier 2011. La quantification des écarts identifiés n'a pas fait l'objet d'un audit.

Activités commerciales

La revue des contrats importants est complétée et la Société n'anticipe pas d'impact important. Les programmes de rémunération à court terme varient, notamment, en fonction du respect du budget. Puisque les résultats de l'exercice financier 2011 et le budget de l'exercice financier 2012 sont préparés selon les IFRS, la Société n'anticipe pas d'impact sur les calculs des montants attribuables à ces programmes.

Systèmes, processus et contrôles internes

Les impacts sur les processus et systèmes ont été revus et les ajustements requis sont essentiellement terminés. Ceux-ci seront complétés au cours du premier trimestre de l'exercice financier 2012. Notamment, un projet d'implantation d'un nouvel auxiliaire des immobilisations est essentiellement terminé. Une procédure spéciale est appliquée, au cours de l'exercice financier 2011, pour produire deux jeux d'états financiers en parallèle. Pour ce faire, la Société utilise son système de consolidation actuel et des procédés manuels. Des contrôles internes supplémentaires à l'égard de l'information financière seront requis pour répondre aux activités ponctuelles entourant la première adoption. De plus, les processus de contrôles internes de la Société, comme ils sont actuellement conçus, ne nécessiteront pas de modifications significatives suite à la transition aux IFRS.

Formation

À ce jour, des séances de formation ont été données au personnel clé de la Société. De plus, le comité de direction ainsi que le comité d'audit ont reçu de la formation portant sur les principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS qui pourraient avoir une incidence sur les états financiers de la Société, ainsi que sur l'impact attendu de chacune de ces différences et sur les choix offerts à la Société lorsqu'applicable. Des formations spécifiques additionnelles ont été données aux employés concernés au cours de l'exercice financier 2011 en fonction des changements apportés aux conventions comptables, aux systèmes et aux processus.

Les paragraphes suivants décrivent les principales différences susceptibles d'avoir des incidences sur la Société ainsi que certaines conclusions préliminaires. La liste des différences ci-dessous n'est pas exhaustive et ne représente que les faits saillants des principales différences identifiées par la Société à ce jour.

Immobilisations corporelles

Selon les IFRS, après leur comptabilisation initiale, il est possible d'évaluer les immobilisations corporelles selon le modèle du coût ou selon le modèle de la réévaluation. Le modèle de la réévaluation n'est pas permis selon les PCGR du Canada. La Société continuera d'utiliser le modèle du coût.

Selon les IFRS, les immobilisations corporelles doivent être amorties en fonction de leurs composantes. Les règles d'identification des composantes étant moins exigeantes selon les PCGR du Canada, la Société a identifié des nouvelles composantes qui seront amorties distinctement selon les IFRS pour ses immeubles. À la date de transition, la valeur comptable des immobilisations calculée selon les IFRS sera inférieure à celle calculée selon les PCGR du Canada. Il en résultera une diminution des immobilisations corporelles d'environ 27 millions de dollars dans le bilan consolidé d'ouverture de la Société.

Immeubles de placement

Selon les PCGR du Canada, il n'existe pas de définition ni de norme spécifique pour les immeubles de placement. Quelques-uns des immeubles destinés à la location de la Société répondent à la définition d'immeubles de placement.

Selon les IFRS, les immeubles de placement peuvent être évalués selon le modèle du coût ou selon le modèle de la juste valeur. Les immeubles touchés par cette différence sont actuellement évalués selon le modèle du coût en vertu des PCGR du Canada. La Société continuera d'utiliser le modèle du coût. La grande majorité des immeubles destinés à la location de la Société seront présentés à titre d'immobilisations corporelles et non à titre d'immeubles de placement.

Frais de développement de la bannière (incitatifs versés aux franchisés)

En vertu des PCGR du Canada, les incitatifs versés aux franchisés sont considérés comme des contreparties versées à des franchisés. Ils sont amortis sur une période de dix ans et sont comptabilisés en réduction des redevances incluses dans les autres produits.

En vertu des IFRS, ces incitatifs versés aux franchisés seront considérés comme des frais de développement de la bannière afin de mieux refléter leur substance économique et seront amortis aux résultats dans les amortissements sur leur durée d'utilité estimée de 25 ans. À la date de transition, il en résultera une augmentation des immobilisations incorporelles d'environ 40,0 millions de dollars dans le bilan consolidé d'ouverture de la Société.

Avantages du personnel

Selon les PCGR du Canada, le coût des services passés découlant de modifications aux régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs qui devraient profiter de la modification. Selon les IFRS, ce coût est amorti selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Dans la mesure où les droits modifiés ont été acquis, le coût des services passés doit être comptabilisé immédiatement. Le coût des services passés associés aux droits acquis à la date de transition sera comptabilisé au déficit dans le bilan consolidé d'ouverture. Le coût des services passés associés aux droits acquis d'un montant d'environ 3,3 millions de dollars au 27 février 2010 et qui est inclus dans l'actif au titre des prestations constituées en vertu des PCGR du Canada sera donc reclassé au déficit dans le bilan consolidé d'ouverture.

IAS 19, « Avantages du personnel », permet que certains gains et pertes actuariels soient différés et amortis, sous réserve de la méthode du corridor, ou qu'ils soient comptabilisés immédiatement dans les résultats ou dans le résultat étendu dans les capitaux propres. La Société comptabilisera ses gains et pertes actuariels immédiatement au résultat étendu dans les capitaux propres.

Transactions de cession-bail

Selon les PCGR du Canada, lors d'une transaction de cession-bail, si le vendeur-preneur conserve plus qu'une petite fraction, mais moins que la quasi-totalité du bien, le montant du gain ou de la perte résultant de la vente est reporté et imputé aux résultats sur la durée du bail. Selon les IFRS, si une transaction de cession-bail débouche sur un contrat de location simple et s'il est clair que la transaction est effectuée à la juste valeur, tout gain ou perte doit être comptabilisé immédiatement.

Dans son bilan de transition, la Société a, dans les autres éléments du passif à long terme, des produits reportés relatifs à des transactions de cession-bail qui auraient immédiatement été comptabilisés à titre de gain en vertu des IFRS. Par conséquent, les autres éléments du passif à long terme seront réduits d'environ 16,6 millions de dollars et les créditeurs et charges à payer seront réduits d'environ 1,5 million de dollars dans le bilan consolidé d'ouverture de la Société.

Dépréciation d'actifs

Les PCGR du Canada utilisent généralement une approche en deux étapes pour tester la dépréciation. On doit comparer d'abord la valeur comptable des actifs aux flux de trésorerie futurs non actualisés afin de déterminer si une dépréciation existe; puis si la première étape du test de dépréciation n'est pas concluante, on évalue la dépréciation en comparant les valeurs comptables des actifs aux justes valeurs. IAS 36, « Dépréciation d'actifs », prescrit l'utilisation d'une approche en une seule étape pour tester et évaluer la dépréciation. La valeur comptable des actifs est comparée directement avec la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (celle-ci étant calculée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs). Cela pourrait augmenter les dépréciations à comptabiliser puisque auparavant, en vertu des PCGR du Canada, les valeurs comptables des actifs étaient justifiées sur la base de la valeur non actualisée des flux de trésorerie. La Société estime que l'incidence de cet écart de la norme reliée à la dépréciation ne générera pas d'ajustement important sur son bilan consolidé d'ouverture.

Les IFRS exigent également la reprise d'une perte de valeur, à l'exception de l'écart d'acquisition, quand la valeur recouvrable est plus élevée que la valeur comptable (sans toutefois dépasser le montant amorti de l'actif s'il n'y avait pas eu perte de valeur), contrairement aux PCGR du Canada, qui ne permettent pas les reprises.

Par ailleurs, selon les PCGR du Canada, le test de dépréciation de l'écart d'acquisition est effectué au niveau des unités d'exploitation. Selon IAS 36, ce test est effectué au niveau des unités génératrices de trésorerie. Une unité génératrice de trésorerie se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Société a identifié ses unités génératrices de trésorerie et a déterminé que ce changement n'aurait pas d'incidence importante sur le mode d'évaluation de la dépréciation de son écart d'acquisition.

Les IFRS exigent que la Société soumette ses actifs à un test de dépréciation à la date d'adoption des IFRS s'il existe une indication de dépréciation, sauf pour l'écart d'acquisition, dont le test de dépréciation est obligatoire. À la date de transition, il en résultera une diminution des immeubles de placement d'environ 2,3 millions de dollars dans le bilan consolidé d'ouverture de la Société.

Paiements fondés sur des actions

Selon les PCGR du Canada, la Société considère les options d'achat d'actions acquises graduellement comme une attribution unique. De plus, les renoncations d'attributions sont constatées lorsqu'elles surviennent.

Selon les IFRS, chaque tranche doit être considérée comme une attribution distincte. La charge de rémunération fondée sur des actions devra être comptabilisée sur la durée d'acquisition des droits de chaque tranche. Une estimation est requise pour le nombre prévu d'attribution à acquérir et l'estimation doit être révisée si des informations ultérieures indiquent que les renoncations réelles sont susceptibles d'être différentes du nombre estimé. L'impact prévu sur cette charge n'est pas significatif pour la Société.

Principales exemptions transitoires applicables en vertu des dispositions de la norme IFRS 1, « Première adoption » :

1. **Regroupements d'entreprises** – IFRS 3, « Regroupements d'entreprises », peut être adoptée de façon rétrospective ou prospective. L'application rétrospective nécessiterait le retraitement d'une partie ou de tous les regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition. La Société s'est prévaluée de cette exemption et ne retraitera pas ses acquisitions antérieures à la date de transition.
2. **Juste valeur comme coût présumé** – IFRS 1 donne le choix entre l'utilisation de la mesure des immobilisations corporelles à leur juste valeur à la date de transition comme coût présumé, ou l'application rétrospective d'IAS 16 « Immobilisations corporelles ». La Société ne se prévaut pas de cette exemption et a appliqué IAS 16 de manière rétrospective.
3. **Avantages du personnel** – IAS 19, « Avantages du personnel », permet que certains gains et pertes actuariels soient différés et amortis, sous réserve de certaines dispositions (méthode du corridor), ou qu'ils soient comptabilisés immédiatement dans les capitaux propres. L'application rétrospective de la méthode du corridor pour la constatation des gains et des pertes actuariels conformément à IAS 19 obligerait la Société à déterminer les gains et les pertes actuariels à compter de la date où les régimes ont été établis. La Société se prévaut de cette exemption et c'est pourquoi, elle comptabilisera tous les gains et pertes actuariels cumulatifs à la date de transition. Les pertes actuarielles cumulées d'un montant de 1,7 million de dollars au 27 février 2010, qui étaient incluses dans l'actif au titre des prestations constituées en vertu des PCGR du Canada, seront donc reclassées au déficit dans le bilan consolidé d'ouverture.
4. **Paiement fondé sur des actions** – Une entité peut appliquer IFRS 2, « Paiement fondé sur des actions », seulement aux instruments de capitaux propres dont les droits n'ont pas été acquis à la date de transition. La Société a choisi de ne pas appliquer IFRS 2 aux instruments de capitaux propres attribués et dont les droits ont été acquis avant la date de transition aux IFRS.
5. **Montant cumulé des différences de conversion** – L'application rétrospective des IFRS obligerait la Société à déterminer le montant cumulé des différences de conversion conformément à IAS 21, « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », à compter de la date à laquelle une filiale ou une entreprise associée a été constituée ou acquise. IFRS 1 permet que les gains et les pertes de change cumulés soient ramenés à zéro à la date de transition. La Société a choisi de ramener à zéro ses gains nets de change d'un montant de 80,1 millions de dollars au 27 février 2010 qui seront donc reclassés au déficit à la date de transition.

Bien que les analyses effectuées aient permis d'établir une liste des principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS qui sont susceptibles d'avoir des incidences sur la Société, les projets proposés de l'« International Accounting Standards Board » (« IASB ») et de l'« International Financial Reporting Interpretations Committee » pourraient modifier de façon importante certaines exigences actuelles des IFRS et pourraient ultimement avoir une incidence sur les principales différences identifiées. Par conséquent, les conventions comptables choisies par la Société pourraient encore être modifiées, et d'autres différences pourraient s'ajouter. La

Société demeure à l'affût des changements proposés par l'IASB qui pourraient avoir une incidence sur les choix et les conventions comptables adoptées à ce jour.

Outre les impacts susmentionnés, les IFRS imposent des obligations d'information et de présentation qui dépassent généralement celles qui sont imposées par les PCGR du Canada. Ces obligations ont été observées dans l'analyse détaillée et ont été prises en compte dans le projet d'états financiers présentés selon les IFRS.

RISQUES ET INCERTITUDES

Afin de préserver et d'accroître le rendement aux actionnaires, la Société utilise un modèle de gestion des risques d'entreprise. Notre modèle énonce les principes, les processus et les outils permettant d'évaluer, de prioriser et de gérer les risques ainsi que les opportunités d'amélioration de la Société d'une manière efficace et uniforme. Cela nous procure également une approche intégrée de gestion des risques nous aidant à réaliser nos objectifs stratégiques. La Société a identifié plusieurs sources potentielles de risques et d'incertitudes qui sont identifiées ici-bas. Par contre, d'autres sources de risques et d'incertitudes, insoupçonnées ou jugées non importantes pour le moment, pourraient se manifester dans le futur et avoir un impact sur la Société.

Notre modèle présente les caractéristiques suivantes :

- Il favorise la compréhension des risques à l'échelle de la Société;
- Pour chacun des risques, nous avons évalué les répercussions potentielles sur les trois éléments suivants : le rendement de la Société, le rendement du réseau de franchisés ainsi que la qualité du service à la clientèle et l'impact au niveau de notre réputation et de notre image;
- Nous avons évalué notre tolérance aux risques pour ensuite établir les contrôles requis pour atteindre nos objectifs.

Lois et règlements

Nous faisons face aux risques inhérents à la nature réglementée de certaines de nos activités (principalement la fabrication et la distribution de médicaments) et des activités de nos pharmaciens propriétaires franchisés, ainsi qu'aux lois et règlements auxquels nous sommes assujettis dans les provinces où se trouvent des établissements franchisés PJC.

La conformité vise plusieurs domaines dont, entre autres : les lois et règlements régissant la pharmacie, les lois et règlements portant sur la protection des renseignements personnels, les lois et règlements régissant la fabrication, la distribution et la vente des médicaments (y compris ceux régissant les prix de vente des médicaments), les lois et règlements régissant les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments, les lois et règlements en matière de relations de travail (normes de travail, santé et sécurité au travail, équité salariale, etc.), les lois et règlements visant la protection de l'environnement, les lois et règlements portant sur la protection du consommateur, les lois et règlements régissant la sécurité et l'approbation de produits et de leur étiquetage (notamment pour les médicaments, les produits alimentaires et les produits de santé naturels), les lois fiscales, etc.

Toute modification aux lois et règlements, ou aux politiques, touchant des activités de la Société ou de ses franchisés peut avoir une incidence notable sur son rendement et sur la croissance des ventes des franchisés PJC. Des processus sont en place afin de nous assurer du suivi des modifications aux lois et règlements en vigueur et des nouvelles lois et règlements, ainsi que de notre conformité à ceux-ci.

Certains de ces lois et règlements, comme ceux régissant les prix de vente des médicaments d'ordonnance et la marge bénéficiaire des grossistes en médicaments, sont de juridiction provinciale. Cependant, des modifications apportées dans une province pourraient avoir des conséquences sur l'adoption de lois et règlements, ou de modifications à ceux-ci, dans d'autres provinces. Les lecteurs sont invités à consulter la section « Stratégies et perspectives » du présent rapport de gestion afin d'obtenir de plus amples informations sur les modifications publiées au cours de l'exercice financier 2011.

Les lecteurs sont invités à consulter la note 19 aux états financiers consolidés de l'exercice financier 2011 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations sur les Garanties et éventualités.

Concurrence

L'industrie du détail au Canada est constamment en changement dans un marché très concurrentiel. Les besoins des consommateurs dictent l'évolution de l'industrie. Depuis ces dernières années, ceux-ci exigent une valeur accrue, un meilleur choix de produits et un service personnalisé, le tout à des prix compétitifs. L'incapacité de la Société à répondre à ces attentes de façon proactive pourrait avoir un effet négatif sur sa position concurrentielle et, conséquemment, sur son rendement financier. La Société croit que son réseau d'établissements franchisés PJC est en bonne position pour concurrencer les autres chaînes de pharmacies, les marchés d'alimentation et les grandes surfaces intégrant des pharmacies ainsi que les pharmacies indépendantes dans la mesure où nous continuons à concentrer nos efforts à offrir un niveau de service professionnel élevé et à mettre l'emphase sur la santé et le bien-être des patients. Notre clientèle est attirée par les services de pharmacie et autres services offerts par le réseau d'établissements franchisés PJC, ses localisations pratiques, ses longues heures d'ouverture ainsi que la grande variété d'articles de santé, de beauté et autres articles pratiques qui y sont offerts.

Nous surveillons de près nos concurrents, leurs stratégies, l'évolution du marché ainsi que notre part de marché. Nous possédons des atouts importants afin de faire face à la concurrence : notre réseau de franchisés comptant 389 établissements, nos marques maison dont l'offre est en constante évolution, nos marques exclusives et notre réseau de distribution. Des processus sont en place afin de s'assurer que nos nouveaux concepts de mise en marché répondent aux attentes des clients. Des projets pilotes nous aident à évaluer l'impact des changements en question en termes de rentabilité et de satisfaction de la clientèle. Nous avons un programme de fidélisation très reconnu, Air Miles^{MD}, en exclusivité dans le marché des pharmacies au Québec. Ce programme nous procure un avantage concurrentiel important et a un impact positif sur la fidélisation de notre clientèle.

Développement du réseau de franchisés

La mise en œuvre réussie des stratégies de croissance de la Société dépend de sa capacité à accroître et à améliorer son réseau de franchisés, notamment par l'ouverture de nouveaux établissements, la relocalisation d'autres établissements vers des emplacements de choix ainsi que l'agrandissement et la rénovation d'établissements existants. Ainsi, la Société prévoit ajouter à son réseau de franchises, par voie d'acquisition par des pharmaciens propriétaires franchisés PJC, des pharmacies indépendantes ainsi que d'autres actifs. La disponibilité d'emplacements appropriés et les conditions d'achat ou de location pour les projets immobiliers planifiés peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société à mettre son plan d'expansion à exécution si des emplacements appropriés, des établissements et d'autres opportunités ne sont pas disponibles à des conditions commercialement raisonnables.

En tant que franchiseur, la Société fait face au risque que certains franchisés ne se conforment pas aux politiques d'achats, aux plans de commercialisation ou aux normes d'exploitation prescrites. Cela pourrait avoir des impacts importants sur notre rentabilité ainsi que sur notre réputation et notre image. Afin de réduire ces risques à un niveau acceptable, nous avons une équipe de conseillers aux opérations détail qui ont, entre autres, le mandat de faire le suivi en succursales afin de s'assurer du respect de notre stratégie de mise en marché ainsi que de l'application uniforme des normes de la Société. De plus, des liens de communication efficaces sont maintenus entre la Société et ses franchisés, notamment par un comité de liaison et d'autres comités consultatifs, afin d'assurer la satisfaction des franchisés et le respect des normes de la Société.

Approvisionnement et qualité des produits

Nous avons développé des liens solides et durables auprès de nombreux fournisseurs situés sur plusieurs continents qui sont, pour la plupart, des chefs de file mondiaux. Afin de maximiser nos marges de profit et de pouvoir faire face à la concurrence de plus en plus importante, nous négocions des conditions d'achats favorables avec nos fournisseurs, ce qui nous permet d'offrir de meilleurs prix à l'ensemble de notre réseau d'établissements franchisés PJC. Notre volume de ventes, les gammes de produits ainsi que le niveau des stocks sont affectés, dans une certaine mesure, par les saisons, les conditions climatiques et les événements spéciaux tels que Noël, la St-Valentin, la fête des Mères, etc. L'achat de produits importés, de marques exclusives et de marques maison pourrait générer des surplus de stocks ainsi que certains risques financiers. Nous avons mis en place des systèmes de gestion des stocks performants ainsi que des procédures efficaces aux fins de l'évaluation du roulement et de la désuétude des stocks. Cela permet de réduire nos risques liés aux stocks à un niveau acceptable.

Nos activités commerciales entraînent des risques liés aux défauts et à la manipulation des produits. Des procédures ont été mises en place pour gérer les situations qui pourraient en découler. Nos fournisseurs sont

responsables de la qualité et de la sécurité de leurs produits et, en cas de non-conformité, ceux-ci doivent en assumer les risques. De par leur nature, nos activités de fabrication et de distribution de certains produits, notamment des médicaments et autres produits pharmaceutiques, nous exposent à des risques. Les risques liés aux produits, à l'information ou aux mesures de sécurité relatives aux produits que nous fabriquons ou vendons comprennent ceux de déficiences ou manquements à ces mesures ainsi que de défauts de produits causant des dommages aux consommateurs. En ce qui concerne les produits de nos marques maison, lesquels sont fabriqués par des fournisseurs indépendants en vertu d'ententes avec la Société, nous avons des contrôles en place pour nous assurer du respect de normes de qualité élevées afin de préserver la valeur de notre marque. Nous utilisons les mêmes normes pour l'évaluation de notre gamme de produits exclusifs. De plus, nous avons en place des procédures nous permettant de retirer rapidement du marché des produits qui présentent des dangers potentiels ainsi que pour communiquer rapidement la situation aux employés et aux consommateurs. Nous utilisons les meilleures pratiques pour l'entreposage, la sécurité physique et la distribution des différents produits vendus. La Société détient une assurance pour couvrir sa responsabilité sur les produits.

Logistique / distribution

Afin d'assurer un service efficace et de qualité supérieure à nos franchisés, la gestion de l'entreposage et de la distribution sont des processus critiques. Nos entrepôts sont situés à des endroits stratégiques, près de grands axes routiers, au Québec et en Ontario. Plusieurs initiatives ont été mises de l'avant pour assurer un suivi constant des opérations de distribution afin d'assurer que les standards et règlements soient respectés. Des sondages sont complétés annuellement auprès des franchisés pour évaluer nos services. Des études de temps/mouvement sont également effectuées au besoin pour évaluer et améliorer notre performance.

Relations de travail

Nos employés des centres de distribution sont syndiqués. Les négociations pour le renouvellement des conventions collectives peuvent entraîner des arrêts ou des ralentissements de travail qui pourraient avoir un effet défavorable sur les activités de distribution. Tous les efforts sont mis de l'avant pour maintenir de bonnes relations avec les syndicats et leurs représentants et pour s'assurer que le renouvellement des conventions collectives soit fait à des conditions nous permettant de demeurer efficaces et concurrentiels.

Services professionnels

En raison de la nature de notre réseau de franchisés et des activités professionnelles de nos franchisés, nous faisons face à des risques particuliers en matière de gestion de l'information confidentielle ainsi que d'erreurs professionnelles pouvant être commises par des pharmaciens propriétaires franchisés ou par leurs pharmaciens salariés. Ces risques pourraient avoir un impact important sur notre réputation et notre image. Nous avons mis en place plusieurs procédures afin de réduire ces risques à un niveau acceptable. Entre autres, nous avons développé un programme de formation continu pour le personnel (pharmaciens et techniciens) des pharmacies PJC, des procédures pour la gestion de l'information confidentielle ainsi que des manuels d'opération au laboratoire. Nous offrons aussi à nos pharmaciens propriétaires franchisés un soutien continu en matière de respect des normes professionnelles.

Divulgence financière

Nous sommes tenus de nous conformer aux lois et règlements sur les valeurs mobilières, de même qu'aux normes comptables, notamment en matière de présentation de l'information, afin d'assurer la communication intégrale, exacte et à temps de l'information financière et des autres renseignements importants au public. Afin de nous assurer que nous nous acquittons adéquatement de nos obligations et que nous atténuons les risques liés à la présentation d'information inexacte ou incomplète, nous possédons une politique de divulgation de l'information et des procédures de divulgation interne de l'information.

Efficacité des systèmes et plan de relève

Nous avons, pour l'ensemble de nos activités, des systèmes performants. La continuité de nos opérations serait directement affectée en cas de non-disponibilité des systèmes informatiques. Cela aurait un impact direct sur notre chiffre d'affaires et, par conséquent, sur notre rentabilité. Afin de réduire les risques liés aux technologies, nous avons mis en place des contrôles tels un plan de relève en cas de sinistre et des contrôles sur les accès. La Société possède, depuis plusieurs années, des outils qui permettent l'exploitation d'un site de relève en mode haute disponibilité. En effet, la Société maintient l'infrastructure nécessaire pour répliquer toutes les transactions, les bases de données et les applications essentielles à la bonne marche de ses opérations quotidiennes.

Participation dans Rite Aid

La valeur marchande des 252 millions d'actions de Rite Aid, appartenant à la Société et dont la valeur aux livres est à zéro, pourrait subir des fluctuations en fonction des variations du marché et de l'économie américaine. Les souscripteurs d'assurances et les tierces parties qui remboursent les coûts des médicaments pourraient changer leurs critères d'éligibilité et encourager ou exiger l'utilisation de vente par correspondance, ce qui aurait pour effet de diminuer les ventes et les marges de profit de Rite Aid en plus d'avoir un effet important défavorable sur ses affaires. Au même titre, des modifications au niveau de remboursement des médicaments pourraient réduire ses marges de profit. Rite Aid est régie par les procédures, conditions et règlements gouvernementaux. La non-conformité ou une modification réglementaire importante pourraient affecter défavorablement ses affaires, ses résultats d'opérations et sa condition financière. Rite Aid a contracté une dette significative dans le but d'acquérir les magasins Brooks et Eckerd. Les obligations qui en résultent pourraient substantiellement limiter sa capacité à exécuter sa stratégie d'affaires ainsi qu'augmenter le risque de non-respect des obligations de la dette.

De plus, les actions détenues dans Rite Aid n'étant pas enregistrées, celles-ci ne peuvent être converties en valeur monétaire. La Société peut vendre ses actions suivant une offre publique inscrite, enregistrée conformément à la « *United States Securities Act* » ou à la règle 144 de cette loi. La vente d'un nombre significatif d'actions de Rite Aid par la Société ou autres actionnaires pourrait entraîner une chute de valeur des actions de Rite Aid. Ces actions sont également sujettes à une convention d'actionnaires que les lecteurs peuvent consulter par l'entremise du site Internet www.sedar.com.

La Société a le droit de désigner quatre administrateurs au conseil d'administration de Rite Aid pour veiller à ses intérêts et avoir une certaine influence sur les décisions importantes. Nous suivons de près l'évolution des parts de marché ainsi que la progression des ventes de Rite Aid afin de bien évaluer le positionnement de Rite Aid en fonction des concurrents.

Embauche, rétention et structure organisationnelle

Notre programme de recrutement, notre structure salariale, nos programmes de gestion du rendement, notre plan de relève et notre plan de formation comportent des risques qui pourraient avoir des impacts négatifs au niveau de notre habileté à exécuter notre plan stratégique ainsi que notre capacité à attirer et conserver les ressources compétentes nécessaires pour soutenir la croissance et le succès de la Société. Nous possédons des pratiques éprouvées pour attirer les professionnels requis pour notre réseau de franchisés. Nous avons mis en place des programmes efficaces auprès des universités afin de faire connaître les avantages de se joindre à notre réseau. Nous avons des pratiques d'évaluation de rendement qui sont coordonnées par le groupe des ressources humaines. Notre structure salariale est réévaluée sur une base régulière afin de s'assurer que celle-ci est compétitive en fonction du marché et de nos concurrents. Nous avons mis en place un plan de relève afin de nous assurer d'avoir des ressources bien identifiées pour les postes clés dans l'organisation.

RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION SUR LES CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction en temps opportun, notamment au président et chef de la direction et au premier vice-président, finances et affaires corporatives pour que les décisions appropriées puissent être prises concernant la communication de cette information au public.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information a été menée au 26 février 2011 sous la supervision et avec la participation de la direction, y compris le président du conseil d'administration, le président et chef de la direction et le premier vice-président, finances et affaires corporatives. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le premier vice-président, finances et affaires corporatives ont conclu que nos contrôles et procédures de communication de l'information, tels qu'ils sont définis au Canada dans le règlement 52-109 (Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs), sont conçus adéquatement et fonctionnent de façon efficace.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que nos états financiers ont été établis en conformité avec les PCGR du Canada. Tous les contrôles internes, peu importe la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la présentation de l'information financière. La direction est tenue d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la Société.

La direction de la Société, y compris le président et chef de la direction et le premier vice-président, finances et affaires corporatives, a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière selon le cadre et les critères établis dans le document intitulé « *Internal Control – Integrated Framework* » publié par le « *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* ». En s'appuyant sur cette évaluation, la direction a conclu au 26 février 2011 que les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient conçus adéquatement et étaient efficaces en ce qu'ils fournissaient une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la présentation des états financiers de la Société conformément aux PCGR du Canada. Cette évaluation a pris en compte la politique de la Société en matière de divulgation d'information financière.

CHANGEMENTS APPORTÉS AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Société n'a apporté aucun changement à ses contrôles internes en matière d'information financière qui a ou qui aurait vraisemblablement pu avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de l'exercice financier terminé le 26 février 2011.

STRATÉGIES ET PERSPECTIVES

Grâce à ses opérations et à sa souplesse financière, la Société est en excellente position pour bénéficier de la croissance dans l'industrie des pharmacies de détail. Il est attendu que les tendances démographiques contribueront à la croissance de la consommation de médicaments d'ordonnance ainsi qu'à l'augmentation constante de l'utilisation de produits pharmaceutiques comme principale forme d'intervention en matière de soins de santé personnels. La direction est d'avis que ces tendances se maintiendront et que la Société assurera la croissance de ses ventes grâce à la différenciation et à la qualité de son offre et de son niveau de service offert à son réseau de franchisés, en misant sur la croissance des ventes, son programme immobilier et l'efficacité de ses opérations. La croissance du nombre d'ordonnances de médicaments génériques aura toutefois un impact déflationniste sur les ventes au détail pour la section pharmaceutique mais un effet positif sur les marges consolidées grâce à la contribution de la filiale Pro Doc.

Le 5 novembre 2010, le Conseil du médicament du Québec a publié un avis adressé aux fabricants de médicaments génériques concernant les mesures de transition à l'égard du respect du meilleur prix au Canada établies dans le contexte de la baisse récente du prix des médicaments génériques décrétée en Ontario. Cet avis énonce les mesures de transition pour faciliter l'adaptation des fabricants à ce nouvel environnement réglementaire, lesquelles se résument comme suit :

- Jusqu'à la date de publication de la Liste de médicaments d'avril 2011, si le meilleur prix au Canada, pour un produit générique, est égal ou inférieur à 37,5 % du prix de l'innovateur au Québec, on permettra que le prix du produit générique puisse atteindre 37,5 % du prix de l'innovateur.
- À compter de la date de publication de la liste d'avril 2011 et jusqu'à la date de publication de la liste d'avril 2012, si le meilleur prix au Canada, pour un produit générique, est égal ou inférieur à 30 % du prix de l'innovateur au Québec, on permettra que le prix du produit générique puisse atteindre 30 % du prix de l'innovateur.
- À compter de la date de publication de la liste d'avril 2012, le prix du produit générique ne pourra être supérieur à tout prix de vente consenti aux autres programmes provinciaux d'assurance de médicaments.

Le 1^{er} décembre 2010, le Conseil du médicament du Québec a publié un nouvel avis adressé aux fabricants de médicaments génériques annonçant que la date de mise en application des baisses de prix relatives aux mesures de transition à l'égard du respect du meilleur prix au Canada était fixée au vendredi 17 décembre 2010.

Le 22 décembre 2010, le ministre de la Santé et des Services sociaux a fait publier, dans la Gazette officielle du Québec, un projet de Règlement modifiant le Règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien visant à modifier la réglementation régissant les allocations professionnelles versées aux pharmaciens par les fabricants de médicaments génériques. Par la suite, le Règlement modifiant le Règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien a été adopté le 23 mars 2011 par le décret 280-2011 du gouvernement du Québec abaissant le taux maximal de l'allocation professionnelle autorisée, qui était de 20 % de la valeur totale des ventes de médicaments génériques par le fabricant, à 16,5 % à compter d'avril 2011, et à 15 % à compter d'avril 2012.

Le 28 février 2011, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), qui a succédé le 19 janvier 2011 au Conseil du médicament et à l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS), a publié un avis adressé aux grossistes de médicaments concernant l'intention du ministre de la Santé et des Services sociaux de modifier les dispositions réglementaires encadrant la marge des grossistes. Conformément à cet avis, le Règlement modifiant le Règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments a été adopté le 7 mars 2011 par l'arrêté 2011-006 du ministre de la Santé et des Services sociaux augmentant le taux maximal de la marge de grossiste en médicaments, qui était de 6 % du prix de vente garanti du fabricant en rapport avec le format acheté, à 6,25 % en avril 2011 et à 6,5 % en avril 2012.

Déclarations prospectives

Le profil de l'entreprise et le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives qui comportent des risques et des incertitudes et qui se fondent sur les attentes, les estimations, les projections et les hypothèses actuelles de la Société faites par celle-ci en fonction de son expérience et de sa perception des tendances historiques. Toutes les déclarations qui ont trait à des attentes ou des projections concernant l'avenir, y compris les déclarations sur la stratégie de croissance de la Société, les coûts, les résultats d'exploitation ou les résultats financiers sont des déclarations prospectives. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques comprises dans ce rapport de gestion, y compris les déclarations concernant les perspectives du secteur d'activités de la Société et les perspectives, les projets, la situation financière et la stratégie d'affaires de la Société, peuvent constituer des déclarations prospectives au sens de la législation et de la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Certaines déclarations prospectives peuvent être reconnues en raison de l'emploi du futur ou du conditionnel ou de certains termes comme « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « prévoir », « planifier », « croire » ou « continuer », de la forme négative de ces termes, de variations de ces termes ou de l'emploi de termes similaires. Bien que la Société soit d'avis que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives soient raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles s'avéreront exactes. Ces déclarations ne garantissent pas le rendement futur et comprennent un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses. Ces déclarations ne tiennent pas compte de l'effet possible d'événements non récurrents ou de fusions, d'acquisitions, d'aliénations, de radiations d'éléments d'actif, ou d'autres opérations ou charges qui pourraient être annoncés ou qui pourraient avoir lieu après la date des présentes. Bien que la liste ci-dessous ne soit pas exhaustive, certains facteurs importants qui pourraient influencer sur nos résultats d'exploitation, notre situation financière et nos flux de trésorerie futurs et qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent considérablement de ceux exprimés dans ces déclarations prospectives, dont des changements de législation ou de réglementation en ce qui a trait à la vente de médicaments d'ordonnance et à l'exercice de la pharmacie, des modifications aux lois et aux règlements ou à leur interprétation, le succès du modèle d'affaires de la Société, des modifications aux règlements sur les impôts et des prises de position comptables, les variations cycliques et saisonnières dans notre secteur d'activités, l'intensité de la concurrence dans notre secteur d'activités, la réputation des fournisseurs et des marques, notre participation dans Rite Aid Corporation (« Rite Aid »), des interruptions de travail, y compris d'éventuelles grèves et protestations de travailleurs, notre capacité d'attirer et de retenir les pharmaciens, le bien-fondé des hypothèses de la direction et d'autres facteurs indépendants de notre volonté.

Ces facteurs et d'autres pourraient faire en sorte que notre rendement et nos résultats financiers réels au cours de périodes futures diffèrent considérablement des estimations ou projections concernant notre rendement ou nos résultats futurs exprimés, explicitement ou implicitement, dans ces déclarations prospectives. Les investisseurs et autres personnes sont avisés de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Pour plus d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses qui feraient en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, veuillez également vous reporter aux documents publics de la Société disponibles à l'adresse www.sedar.com ou www.jeancoutu.com. D'autres détails et descriptions de ces facteurs et d'autres facteurs se retrouvent dans la notice annuelle sous la section intitulée « Facteurs de risque » et dans la section « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion. Nous rejetons expressément toute obligation ou intention de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit par suite d'une nouvelle information, d'événements futurs ou autrement, à moins que les lois applicables en matière de valeurs mobilières ne nous y obligent.

27 avril 2011

Rapport de la direction relativement aux états financiers

La responsabilité des états financiers de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. ainsi que les renseignements financiers figurant dans le rapport annuel incombent à la direction. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations sur l'issue de faits et d'opérations, en tenant compte de leur importance relative. La direction est aussi responsable de tous les autres renseignements contenus dans le présent rapport ainsi que de leur concordance, s'il y a lieu, avec ceux présentés dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle interne qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la protection des éléments d'actif.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit, formé uniquement d'administrateurs indépendants, qui examine les états financiers consolidés et fait rapport au conseil. Le comité rencontre périodiquement les auditeurs indépendants, l'audit interne et la direction, afin d'examiner leurs activités respectives et la façon dont chacune des parties s'acquitte de ses responsabilités. Les auditeurs indépendants et l'audit interne peuvent communiquer librement avec le comité, en présence ou non de la direction, pour discuter de la portée de leur audit, du caractère adéquat du système de contrôle interne et du caractère adéquat de l'information financière.

Les états financiers consolidés ont été examinés par le comité d'audit et ont reçu l'approbation du conseil d'administration. Par ailleurs, les auditeurs indépendants de la Société, Deloitte & Touche s.r.l., ont la responsabilité de l'audit des états financiers consolidés et de l'expression d'une opinion sur ceux-ci. Leur rapport est reproduit ci-après.

/s/ François J. Coutu

/s/ André Belzile

Président et chef de la direction
Le 27 avril 2011

Premier vice-président, finances et affaires corporatives

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

Tel: 514-393-5464
Fax: 514-390-4113

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc., qui comprennent les bilans consolidés au 26 février 2011 et au 27 février 2010, et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, des variations de l'avoir de actionnaires et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. au 26 février 2011 et au 27 février 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

/s/ Deloitte & Touche s.r.l.¹

Le 27 avril 2011
Montréal (Québec)

1 Comptable agréé auditeur permis n° 19705

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Résultats consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010	2011	2010
<i>(en millions de dollars canadiens sauf indication contraire)</i>	\$	\$
Chiffre d'affaires	2 348,7	2 298,4
Autres produits (note 3)	249,1	244,7
	2 597,8	2 543,1
Charges d'exploitation		
Coût des marchandises vendues	2 091,6	2 068,9
Frais généraux et d'exploitation	230,1	218,1
Amortissement des immobilisations corporelles	17,6	17,6
	2 339,3	2 304,6
Bénéfice d'exploitation	258,5	238,5
Frais (revenus) financiers (note 4)	0,7	(4,2)
Bénéfice avant les éléments suivants	257,8	242,7
Quote-part de la perte dans la société satellite Rite Aid (note 9)	-	55,2
Impôts sur les bénéfices (note 5)	77,6	74,9
Bénéfice net	180,2	112,6
Bénéfice de base et dilué par action , en dollars (note 6)	0,77	0,48

Résultat étendu consolidé

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010	2011	2010
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Bénéfice net	180,2	112,6
Autres éléments du résultat étendu		
Écart de conversion des devises	-	(6,7)
Impôts sur les bénéfices liés au poste ci-dessus	-	(16,4)
	-	(23,1)
Résultat étendu	180,2	89,5

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Variations de l'avoir des actionnaires consolidé

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010	2011	2010
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Capital-actions au début de l'exercice	650,8	648,1
Rachat de capital-actions	(36,6)	-
Options levées	0,2	2,7
Capital-actions à la fin de l'exercice	614,4	650,8
Surplus d'apport au début de l'exercice	32,7	28,4
Coût de la rémunération à base d'actions	0,8	0,8
Rémunération à base d'actions dans la société satellite Rite Aid	-	3,5
Surplus d'apport à la fin de l'exercice	33,5	32,7
Déficit au début de l'exercice	(254,0)	(324,1)
Bénéfice net	180,2	112,6
Dividendes	(51,4)	(42,5)
Excédent du coût d'acquisition sur la valeur comptable des actions à droit de vote subalterne catégorie A rachetées (note 15)	(26,4)	-
Déficit à la fin de l'exercice	(151,6)	(254,0)
Cumul des autres éléments du résultat étendu au début de l'exercice	80,1	103,2
Écart de conversion des devises, incluant l'effet des impôts sur les bénéfices	-	(23,1)
Cumul des autres éléments du résultat étendu à la fin de l'exercice	80,1	80,1
Total de l'avoir des actionnaires	576,4	509,6

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Bilans consolidés

	Au 26 février 2011	Au 27 février 2010
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Actif		
À court terme		
Débiteurs	197,0	194,1
Stocks	173,2	163,8
Charges payées d'avance	6,9	5,0
Impôts futurs (note 5)	3,6	3,8
	380,7	366,7
Créances à long terme de franchisés (note 7)	34,7	33,3
Autres actifs financiers (note 8)	23,0	22,7
Placements dans des sociétés satellites (note 9)	7,6	7,9
Immobilisations corporelles (note 10)	414,4	394,6
Écarts d'acquisition (note 11)	36,0	36,0
Impôts futurs (note 5)	10,7	15,8
Autres éléments de l'actif à long terme (note 12)	138,3	107,9
	1 045,4	984,9
Passif		
À court terme		
Découvert bancaire	16,5	13,3
Créditeurs et charges à payer	210,1	195,2
Impôts à payer	28,7	36,1
	255,3	244,6
Dette à long terme (note 13)	184,8	199,9
Impôts futurs (note 5)	1,5	1,3
Autres éléments du passif à long terme (note 14)	27,4	29,5
	469,0	475,3
Garanties, éventualités et engagements (notes 19 et 20)		
Avoir des actionnaires		
Capital-actions (note 15)	614,4	650,8
Surplus d'apport	33,5	32,7
Déficit	(151,6)	(254,0)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 16)	80,1	80,1
	576,4	509,6
	1 045,4	984,9

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil

/s/ François J. Coutu

François J. Coutu

Administrateur

Président et chef de la direction

/s/ L. Denis Desautels

L. Denis Desautels

Administrateur

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Flux de trésorerie consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010	2011	2010
(en millions de dollars canadiens)	\$	\$
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	180,2	112,6
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissements	32,6	30,3
Variation de la juste valeur des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs et des options de remboursement afférentes (note 8)	(1,0)	(4,6)
Quote-part de la perte dans la société satellite Rite Aid	-	55,2
Impôts futurs (note 5)	5,5	24,7
Autres	3,8	(2,9)
	221,1	215,3
Variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif (note 24)	(7,6)	(12,5)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	213,5	202,8
Activités d'investissement		
Variation nette des créances à long terme de franchisés	(6,8)	(10,5)
Encaissements provenant des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs (note 8)	0,6	3,5
Acquisition d'immobilisations corporelles	(43,9)	(46,9)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	6,0	1,2
Autres éléments de l'actif à long terme	(45,5)	(27,2)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(89,6)	(79,9)
Activités de financement		
Variation nette de la facilité de crédit renouvelable	(15,1)	(69,8)
Remboursement de la dette à long terme	-	(5,4)
Émission de capital-actions	0,2	2,7
Rachat de capital-actions	(60,8)	-
Dividendes	(51,4)	(42,5)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(127,1)	(115,0)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3,2)	7,9
Découvert bancaire au début de l'exercice	(13,3)	(21,2)
Découvert bancaire à la fin de l'exercice	(16,5)	(13,3)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés. La note 24 présente des renseignements complémentaires aux flux de trésorerie.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

1. Description de l'entreprise et principales conventions comptables

a) Description de l'entreprise

Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc. (la « société mère ») est régi par la Loi sur les sociétés par actions (Québec). La société mère et ses filiales (la « Société ») exploitent un réseau d'établissements franchisés au Canada sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté. La Société exploite en outre deux centres de distribution et coordonne plusieurs services pour son réseau qui compte 389 établissements franchisés au 26 février 2011 (370 au 27 février 2010). Au cours de l'exercice 2011, 21 établissements franchisés ont été ouverts (17 en 2010) tandis que 2 ont été fermés (aucun en 2010). Son réseau de franchisés effectue la vente au détail de produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques et produits divers. La Société administre également les immeubles abritant tous les établissements franchisés.

La Société possède Pro Doc Itée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, qui fabrique des médicaments génériques. La Société détient également une participation de 28,3 % dans Rite Aid Corporation (« Rite Aid »), une chaîne de pharmacies nationale aux États-Unis, qui compte plus de 4 700 établissements situés dans 31 états et dans le District de Columbia.

b) Présentation des états financiers

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada.

L'exercice financier de la Société se termine le samedi le plus près du 29 février ou du 1er mars et comprend habituellement 52 semaines, mais comporte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices financiers terminés les 26 février 2011 et 27 février 2010 comprenaient tous deux 52 semaines.

c) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société mère et ceux de ses filiales. Toutes les transactions et soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

d) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés selon les PCGR du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose certaines hypothèses. Ces estimations et hypothèses peuvent avoir un effet sur les montants d'actif et de passif déclarés ainsi que sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers consolidés. Elles peuvent également influencer sur les montants des produits et des charges de l'exercice qui sont présentés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont : les stocks, les placements, la juste valeur des instruments financiers, les incitatifs versés aux franchisés et les provisions, plus particulièrement les provisions relatives aux créances à long terme de franchisés, aux impôts sur les bénéfices ainsi que les garanties et les éventualités.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

1. Description de l'entreprise et principales conventions comptables (suite)

e) Constatation des produits

Le chiffre d'affaires ne comprend que les ventes de biens. Les ventes sont comptabilisées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des retours de marchandises, des rabais commerciaux, des allocations professionnelles et des rabais de volume. Les produits sont comptabilisés lorsqu'un indice convaincant existe selon lequel les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, habituellement lorsque les biens sont expédiés, lorsque les coûts connexes et la possibilité de retour des biens peuvent être estimés de façon fiable, lorsque l'entité n'est plus impliquée dans la gestion continue des biens, et lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable. Les rabais de volume, les allocations professionnelles ainsi que les escomptes de caisse consentis aux clients sont portés en diminution des ventes au fur et à mesure que les ventes sont comptabilisées.

La Société présente au net les transactions résultant des marchandises expédiées directement aux franchisés par les fournisseurs pour lesquels la Société agit à titre d'intermédiaire.

Les redevances sont calculées en fonction d'un pourcentage des ventes au détail des franchisés et sont comptabilisées dans les autres produits à mesure qu'elles sont gagnées. Ce pourcentage est établi par les conventions conclues avec les franchisés.

Les services facturés aux franchisés et les revenus de location sont comptabilisés dans les autres produits lorsque les services sont rendus. Lorsque les baux contiennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum, la Société enregistre le revenu de location selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

Les produits ne sont constatés que lorsque leur recouvrement est raisonnablement assuré.

f) Activités dont les tarifs sont réglementés

Les tarifs de certaines activités exercées par la Société à titre de distributeur sont réglementés. En effet, au Québec (province d'où provient la presque totalité du chiffre d'affaires de la Société), en vertu du régime public d'assurance médicaments, le ministre de la Santé et des Services sociaux dresse une liste des médicaments. Cette liste énonce les médicaments couverts par le régime public d'assurance médicaments et réglemente le prix de vente de ces médicaments en indiquant le prix auquel les pharmaciens doivent les vendre lorsqu'ils sont destinés à des patients couverts par ce régime. La liste des médicaments est établie en vertu de la Loi sur l'assurance médicaments et est révisée périodiquement, après consultation du Conseil du médicament.

La Société doit revendre les médicaments aux pharmaciens au prix indiqué à la liste des médicaments, auquel elle peut toutefois ajouter une marge bénéficiaire déterminée par le gouvernement en vertu du Règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

1. Description de l'entreprise et principales conventions comptables (suite)

g) Rabais des fournisseurs

Les contreparties en espèces reçues des fournisseurs constituent une réduction de prix des produits ou des services des fournisseurs et sont comptabilisées comme une réduction du coût des marchandises vendues et des stocks connexes lors de la constatation dans l'état des résultats et dans le bilan consolidés de la Société. Certaines exceptions s'appliquent lorsque les contreparties en espèces reçues représentent soit un remboursement des coûts différentiels engagés par la Société pour vendre les produits des fournisseurs, soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis aux fournisseurs.

h) Conversion des devises

Les états financiers non consolidés de la société mère, de ses filiales et de ses placements dans des sociétés satellites sont préparés en fonction de leurs monnaies fonctionnelles respectives, soit le dollar canadien pour ses opérations canadiennes ainsi que pour ses activités corporatives et le dollar américain en ce qui concerne le placement dans la société satellite Rite Aid.

Les états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis à la monnaie de présentation au moyen de la méthode du taux courant. Selon cette méthode, les postes de l'état des résultats et de l'état des flux de trésorerie de chaque exercice sont convertis à la monnaie de présentation aux taux de change moyens mensuels et les éléments de l'actif et du passif sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Tous les écarts de conversion résultant des fluctuations des taux de change sont comptabilisés dans le compte écart de conversion des devises du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Les opérations libellées en monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont converties selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, les actifs et passifs non monétaires en devises étrangères sont convertis au taux de change d'origine tandis que les éléments de l'état des résultats en devises étrangères sont convertis aux taux de change moyens mensuels. Tous les gains et pertes résultant de cette conversion sont inclus dans les résultats consolidés, sauf s'ils font l'objet de comptabilité de couverture.

i) Bénéfice par action

Le bénéfice de base et dilué par action ont été obtenus respectivement en divisant le bénéfice net consolidé attribuable aux actionnaires ordinaires de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions de base et dilué en circulation.

Le nombre moyen pondéré d'actions dilué en circulation est calculé comme si toutes les options dilutives étaient réputées avoir été levées à la plus tardive des deux dates suivantes, soit au début de la période visée ou à la date de l'octroi, selon la méthode du rachat d'actions.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

1. Description de l'entreprise et principales conventions comptables (suite)

j) Instruments financiers

i) Actifs et passifs financiers

Les instruments financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances ou autres passifs financiers. L'évaluation pour les périodes subséquentes dépend de leur classification. Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont, par la suite, évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé, exception faite des prêts et créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance et des autres passifs financiers qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, lesquels sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les gains et les pertes réalisés ainsi que les variations de la juste valeur sur les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans les résultats consolidés de la période au cours de laquelle ils se produisent. Les gains et les pertes non réalisés, y compris les variations des taux de change sur les actifs financiers disponibles à la vente, sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur réalisation, après quoi ils sont comptabilisés dans les résultats consolidés.

Les actifs et les passifs financiers doivent faire l'objet d'une compensation, et le solde net doit être présenté au bilan consolidé lorsque la Société a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Les actifs et passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

Actifs/passifs	Catégorie	Évaluation subséquente
Débiteurs	Prêts et créances	Coût après amortissement
Créances à long terme de franchisés	Prêts et créances	Coût après amortissement
Papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs	Détenu à des fins de transactions	Juste valeur
Options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés	Détenu à des fins de transactions	Juste valeur
Découvert bancaire	Détenu à des fins de transactions	Juste valeur
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Dette à long terme	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

1. Description de l'entreprise et principales conventions comptables (suite)

j) Instruments financiers (suite)

ii) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, y compris les dérivés incorporés dans d'autres contrats sans être étroitement liés au contrat hôte. Les instruments financiers dérivés, à l'exception des dérivés qui sont des instruments de couverture désignés et efficaces, sont des actifs ou des passifs financiers classés comme détenus à des fins de transactions.

La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de spéculation. La Société documente formellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que l'objectif de gestion du risque et la stratégie qui sous-tendent l'utilisation des divers instruments de couverture. Les dérivés procurant une couverture économique, mais qui ne sont pas admissibles aux fins de la comptabilité de couverture, sont constatés à leur juste valeur et les variations des justes valeurs sont imputées aux résultats consolidés.

La Société n'a eu recours à aucun instrument financier pour gérer les risques liés aux taux d'intérêt et de conversion des devises au cours des exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010.

iii) Coûts de transaction

Les coûts de transaction relatifs à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers classés comme détenus à des fins de transactions, s'il y a lieu, sont comptabilisés dans les résultats consolidés. Les coûts de transaction des instruments financiers qui sont classés dans une catégorie autre que détenus à des fins de transactions sont ajoutés ou soustraits à la valeur comptable des instruments financiers lors de leur acquisition ou de leur émission.

iv) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

La Société répartit ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en trois niveaux, selon l'importance des données utilisées pour leur évaluation.

Niveau 1 :

Les prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 :

Les prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers semblables; prix cotés sur des marchés non actifs pour des instruments financiers identiques ou semblables; et évaluations fondées sur la modélisation dans lesquelles toutes les données importantes et tous les inducteurs de valeur importants sont observables sur des marchés actifs;

Niveau 3 :

Évaluations dérivées de techniques d'évaluation selon lesquelles une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants sont non observables.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

1. Description de l'entreprise et principales conventions comptables (suite)

k) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

l) Créances à long terme de franchisés

Les créances à long terme de franchisés sont considérées comme des prêts et créances et sont comptabilisées à leur coût après amortissement. Les ajustements de juste valeur basés sur l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif concernant les nouvelles créances à long terme de franchisés, résultant de leur comptabilisation initiale, sont comptabilisés en réduction des redevances. Par la suite, les ajustements découlant de l'utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés comme revenus d'intérêts. La direction procède périodiquement à une analyse individuelle des placements et chaque fois qu'un événement défavorable, ou encore, qu'une indication de changements de situation apparaît faisant en sorte que le recouvrement d'une créance devient douteux, la valeur comptable du placement est réduite à sa valeur de réalisation estimative. La réduction de valeur est comptabilisée dans les résultats consolidés.

m) Placements dans des sociétés satellites

Les participations dans les sociétés satellites sont comptabilisées à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et, par la suite, des ajustements sont faits afin de refléter la quote-part de la Société dans le bénéfice net (ou la perte nette) de la société satellite, laquelle est comptabilisée aux résultats consolidés. Dans le cas particulier du placement dans la société satellite Rite Aid qui a été acquis par la cession et la conservation simultanées d'une participation dans les anciennes opérations américaines de la Société, certains ajustements sont faits à la quote-part. La quote-part de la Société dans la perte nette de Rite Aid est ajustée afin de refléter l'amortissement des ajustements de juste valeur liés à la participation de la Société dans l'actif net identifiable de Rite Aid ainsi que pour éliminer l'effet de la répartition du prix d'achat comptabilisée par Rite Aid dans les intérêts conservés par la Société dans ses anciennes opérations américaines.

Lorsque la quote-part de la perte de la Société excède la valeur comptable du placement dans une société satellite, la valeur comptable de cet investissement est réduite à zéro, et la Société cesse la constatation de la quote-part de perte excédant la valeur comptable, sauf dans la mesure où la Société a une obligation ou s'est engagée de quelque autre façon à fournir un soutien financier additionnel à la société satellite.

La direction procède périodiquement à une analyse individuelle des placements et lorsqu'un placement subit une moins-value durable qui excède sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa juste valeur et la perte est comptabilisée dans les résultats consolidés.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

1. Description de l'entreprise et principales conventions comptables (suite)

n) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que l'actif n'est pas dans l'état où il doit se trouver aux fins de son utilisation prévue. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes de l'amortissement linéaire et dégressif à taux constant. Les taux et les durées utilisés sont les suivants:

	Méthodes	Taux et durées
Immeubles	Dégressif	5 %
Immeubles destinés à la location	Linéaire	40 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Moindre de la durée de vie utile et de la durée du bail
Équipement	Linéaire	3 à 5 ans

o) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'acquisition des entreprises sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis et ne sont pas sujets à l'amortissement. Les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situations indiquent une perte de valeur possible. En date du 26 février 2011 et du 27 février 2010, la Société a effectué des tests de dépréciation et aucune réduction de valeur n'a été nécessaire.

En ce qui concerne les participations dans des sociétés satellites, la valeur comptable des écarts d'acquisition est incluse dans la valeur comptable de l'investissement, et une perte de valeur sur un tel investissement n'est pas attribuée aux éléments d'actif, y compris l'écart d'acquisition, qui font partie de la valeur comptable des placements dans des sociétés satellites.

p) Autres éléments de l'actif à long terme

Les autres éléments de l'actif à long terme sont constitués principalement des incitatifs versés aux franchisés et des actifs de loyers escalatoires. Les incitatifs versés aux franchisés sont amortis sur une période de dix ans, selon la méthode linéaire, et l'amortissement est appliqué en réduction des produits de redevances qui sont présentés dans les autres produits. La Société détient des contrats de location et de sous-location qui comprennent des clauses d'augmentations prédéterminées sur le loyer minimum. La Société constate ces revenus de location selon la méthode linéaire sur la durée du bail et, conséquemment, comptabilise la différence entre le revenu de location et les sommes à recevoir en vertu du bail comme actif de loyers escalatoires dans les autres éléments de l'actif à long terme.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

1. Description de l'entreprise et principales conventions comptables (suite)

q) Dépréciation d'actifs à long terme

La Société revoit la valeur des actifs à long terme lorsque des événements défavorables ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité de ces actifs est déterminée en comparant les flux de trésorerie nets prévisionnels non actualisés attendus qui seront générés par l'utilisation et la cession de ces actifs avec leur valeur comptable. Si les flux de trésorerie s'avèrent insuffisants pour recouvrer la valeur comptable de ces actifs, la perte de valeur est constatée et les actifs à long terme sont alors réduits à leur juste valeur respective.

r) Impôts futurs

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont constatés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. Les actifs d'impôts futurs sont constatés uniquement dans la mesure où, de l'avis de la direction, leur réalisation est jugée plus probable qu'improbable.

s) Autres éléments du passif à long terme

i) Produits reportés

Les produits reportés sont principalement constitués du gain reporté relativement à des opérations de cession-bail. La Société reçoit également des allocations de ses fournisseurs en contrepartie d'ententes exclusives d'achats. Les produits relatifs à ces ententes sont reportés lors de l'encaissement et les montants sont constatés au rythme des achats, tel que stipulé dans chacune des ententes.

ii) Obligations reportées relatives à des baux

La Société loue des locaux et constate la charge de loyer minimum lorsqu'elle prend possession du local du propriétaire, ce qui normalement inclut une période d'aménagement précédant l'ouverture du magasin. Lorsque les baux contiennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum, la Société constate la charge locative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail. Conséquemment, la Société comptabilise à titre d'obligations reportées relatives à des baux l'excédent de la charge sur le montant exigible. La Société reçoit également des incitatifs relatifs aux baux qui sont amortis selon la méthode linéaire sur le moindre de la durée de vie utile de l'actif et de la durée du bail.

t) Rémunération à base d'actions

La Société a un régime d'options d'achat d'actions à prix fixe qui est décrit à la note 18. Depuis le 1er juin 2003, le coût de la rémunération à base d'actions est comptabilisé selon la méthode de la juste valeur. Conformément à cette méthode, les octrois d'options d'achat d'actions sont évalués à la date d'octroi au moyen de la méthode de la juste valeur. Ils sont passés en charge et portés au crédit du surplus d'apport durant la période d'acquisition. Ces crédits sont reclassés au capital-actions à la levée de ces options d'achat d'actions.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

1. Description de l'entreprise et principales conventions comptables (suite)

u) Régimes de retraite à prestations déterminées

La Société offre, à certains de ses hauts dirigeants, des régimes de retraite à prestations déterminées, lesquels comprennent des régimes de retraite enregistrés au Canada ainsi qu'un régime complémentaire de retraite non enregistré.

Le versement des cotisations aux régimes de retraite enregistrés est effectué conformément aux lois applicables et le financement du régime complémentaire n'est effectué que partiellement par l'entremise d'une convention de retraite (« CR »). Le montant des cotisations requises aux fins de la capitalisation est déterminé par le biais d'une évaluation actuarielle. La plus récente évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 décembre 2008 et la prochaine évaluation actuarielle sera en date du 31 décembre 2010.

La Société comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes et des soldes non amortis. Le coût des prestations de retraite gagnées par les salariés est établi au moyen de calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur des actifs est la valeur du marché.

Le coût des services passés est amorti selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs, à la date des modifications.

L'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur le plus élevé de 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de 10 % de la juste valeur des actifs du régime, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite était de 6 ans au 26 février 2011 (6 ans au 27 février 2010).

v) Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge de retraite des régimes à cotisations déterminées correspond à la cotisation de la Société.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

2. Modifications de conventions comptables

Exercice financier 2010

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et de placements très liquides qui, à la date de leur acquisition, ont des échéances de moins de trois mois et sont présentés déduction faite des chèques en circulation. Lorsque le montant des chèques en circulation est plus élevé que le montant de trésorerie et des équivalents de trésorerie, le montant net est présenté comme découvert bancaire au bilan consolidé de la Société. Par conséquent, les chiffres ont été présentés afin que leur présentation soit conforme à cette convention comptable.

b) Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a publié le chapitre 3064, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », remplaçant le chapitre 3062, intitulé « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, intitulé « Frais de recherche et de développement ». Le chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition après leur comptabilisation initiale et aux actifs incorporels des entreprises à but lucratif. Concernant les écarts d'acquisition, le chapitre 3064 comporte les mêmes exigences que l'ancien chapitre 3062. La Société a adopté ce chapitre à compter du 1er mars 2009. L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

c) Instruments financiers - informations à fournir

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers - informations à fournir » afin d'inclure des obligations d'information supplémentaires concernant l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers et du risque de liquidité. Les modifications s'appliquent aux états financiers annuels des exercices terminés après le 30 septembre 2009. Par conséquent, la Société a adopté ces obligations d'information supplémentaires dans ses états financiers annuels pour l'exercice financier se terminant le 27 février 2010. Les informations additionnelles ont été présentées à la note 23, intitulée « Information à fournir sur les instruments financiers ».

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

2. Modifications de conventions comptables (suite)

Conventions comptables récemment publiées

d) Normes internationales d'information financière

Au mois de février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a annoncé que les normes comptables utilisées au Canada par les sociétés ouvertes convergeront vers les normes internationales d'information financière (aussi connues sous l'abréviation « IFRS »). Le basculement des PCGR du Canada aux IFRS se fera, pour la Société, à compter des états financiers intermédiaires et annuels de l'exercice financier se terminant le 3 mars 2012. À compter de cet exercice, la Société établira l'information financière tant courante que comparative conformément aux IFRS. Par conséquent, les états financiers de l'exercice terminé le 26 février 2011 sont les derniers états financiers préparés selon les PCGR du Canada.

3. Autres produits

	2011	2010
	\$	\$
Redevances :		
Redevances brutes	121,0	122,2
Amortissement des incitatifs versés aux franchisés	(15,0)	(12,7)
Variation de l'escompte sur prêts et créances comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	0,2	0,5
Redevances nettes	106,2	110,0
Loyers	80,9	76,2
Divers	62,0	58,5
	249,1	244,7

4. Frais (revenus) financiers

	2011	2010
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	2,6	2,7
Gains de change non réalisés sur éléments monétaires	(0,1)	(0,5)
Gains de change réalisés sur éléments monétaires	(0,1)	(0,1)
Revenus d'intérêts sur prêts et créances comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	(0,6)	(0,9)
Variation de la juste valeur des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs et des options de remboursement afférentes (note 8)	(1,0)	(4,6)
Autres revenus financiers, nets	(0,1)	(0,8)
	0,7	(4,2)

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

5. Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices se répartissent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Impôts exigibles	72,1	50,2
Impôts futurs	5,5	24,7
	77,6	74,9

La charge d'impôts de la Société diffère des montants qui auraient été obtenus par la combinaison des taux de base prévus par la loi. Cette différence résulte des éléments suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Impôts sur les bénéfices aux taux de base prévus par la loi	76,4	57,6
Augmentation du montant d'imposition provenant des éléments suivants :		
Incidence du placement dans la société satellite Rite Aid, incluant la différence de taux d'imposition sur le gain en capital	-	9,5
Provision pour moins-value liée aux actifs d'impôts futurs	-	7,1
Autres	1,2	0,7
	77,6	74,9

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

5. Impôts sur les bénéfices (suite)

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôts futurs sont les suivantes :

	Au 26 février 2011	Au 27 février 2010
	\$	\$
Actif d'impôts futurs :		
Placement dans la société satellite Rite Aid	163,0	163,1
Créances à long terme de franchisés	0,7	1,0
Immobilisations corporelles	0,5	0,5
Écarts d'acquisition et incitatifs versés aux franchisés	6,0	5,4
Autres éléments du passif à long terme	4,5	4,9
Pénalités sur remboursements des billets de premier rang	9,5	13,3
Total de l'actif d'impôts futurs	184,2	188,2
Moins provision pour moins-value	(163,0)	(163,1)
	21,2	25,1
Passif d'impôts futurs :		
Immobilisations corporelles	6,9	5,6
Autres	1,5	1,2
	8,4	6,8
Actif d'impôts futurs, net	12,8	18,3
Réparti ainsi :		
Actif d'impôts futurs à court terme	3,6	3,8
Actif d'impôts futurs à long terme	10,7	15,8
Passif d'impôts futurs à long terme	(1,5)	(1,3)
	12,8	18,3

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

6. Bénéfice par action

Le calcul du bénéfice par action ainsi que le rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul du bénéfice dilué par action s'établissent comme suit :

	2011	2010
Bénéfice net	180,2 \$	112,6 \$
Moyenne pondérée des actions (en millions) utilisée pour le calcul du bénéfice de base et dilué par action	233,6	236,2
Bénéfice de base et dilué par action, en dollars	0,77 \$	0,48 \$

Pour l'exercice terminé le 26 février 2011, 1 678 000 options d'achat d'actions ayant un effet antidilutif ont été exclues du calcul du résultat dilué par action (1 717 000 en 2010). Les autres options d'achat d'actions en circulation ont un effet négligeable sur le calcul du bénéfice par action dilué.

7. Créances à long terme de franchisés

	Au 26 février 2011	Au 27 février 2010
	\$	\$
Créances à long terme de franchisés	40,1	40,1
Moins : tranche encaissable au cours du prochain exercice (incluse dans les débiteurs)	(5,4)	(6,8)
	34,7	33,3

Les créances à long terme de franchisés sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date du 26 février 2011, la valeur nominale du capital de ces investissements était de 49,8 millions de dollars (47,9 millions de dollars au 27 février 2010) avant l'effet de l'actualisation de 2,1 millions de dollars (3,3 millions de dollars au 27 février 2010) et avant déduction d'une provision pour pertes non actualisées de 7,6 millions de dollars (4,5 millions de dollars au 27 février 2010). Ces investissements portent intérêt à des taux pouvant atteindre 8,0 % (8,5 % au 27 février 2010), comportent des termes de paiement jusqu'en 2025 et certaines de ces créances sont renouvelables.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

8. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers représentent les papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs (« PCAA ») ainsi que les options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés. La continuité de la juste valeur des PCAA et des options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés au bilan consolidé, ainsi que la composition de la variation de la juste valeur des PCAA comptabilisés dans les résultats consolidés (note 4), se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Juste valeur des PCAA au début de l'exercice	19,8	21,8
Variation de la juste valeur	1,1	1,7
Encaissements	(0,6)	(3,5)
Effet des variations des cours de change	(0,1)	(0,2)
Juste valeur des PCAA à la fin de l'exercice	20,2	19,8
Options de remboursement au début de l'exercice	2,9	-
Gains initiaux sur les options de remboursement	-	3,4
Variation de la juste valeur	(0,1)	(0,5)
Options de remboursement à la fin de l'exercice	2,8	2,9
	23,0	22,7

Pour l'exercice terminé le 26 février 2011, la variation de la juste valeur des PCAA et des options de remboursement afférentes était un gain de 1,0 million de dollars (un gain de 4,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 27 février 2010, incluant les gains initiaux de 3,4 millions de dollars).

a) PCAA

Le 26 février 2011, la Société détenait des PCAA d'une valeur nominale de 30,5 millions de dollars (dont 0,4 million libellé en dollars américains). Au 26 février 2011, la valeur nominale des billets véhicules d'actifs-cadres (« VAC ») II et VAC III s'élève à 24,2 millions de dollars (10,4 millions de dollars de A-1, 10,3 millions de dollars de A-2, 1,9 million de dollars de B, 0,7 million de dollars de C et 0,9 million de dollars de billets reflets pour les actifs inadmissibles) et à 6,3 millions de dollars (0,4 million de dollars de billets reflets pour les actifs traditionnels et 5,9 millions de dollars de billets reflets pour les actifs inadmissibles), respectivement.

Au 26 février 2011, la perte de valeur totale cumulative s'élevait à 10,3 millions de dollars, soit 34 % de la valeur nominale des PCAA détenus à cette date. Pour l'exercice terminé le 26 février 2011, la Société a radié un montant de 0,6 million de dollars (0,5 million de dollars en 2010) relativement à des pertes en capital sur des PCAA.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

8. Autres actifs financiers (suite)

a) PCAA (suite)

La Société a évalué ses PCAA au 26 février 2011. Puisqu'il n'y a pas de marché actif pour les PCAA, la Société a estimé leur juste valeur en actualisant les flux de trésorerie prévus selon un taux comparable aux taux de rendement en vigueur sur les marchés et selon les différentiels de taux disponibles pour les titres ayant des caractéristiques semblables à celles des billets restructurés ainsi qu'à d'autres données relatives au marché qui reflètent l'information la plus juste à laquelle la Société a accès.

L'estimation de la juste valeur des PCAA est entourée d'une grande incertitude. Bien que la direction juge sa technique d'évaluation appropriée dans les circonstances, des modifications aux hypothèses pourraient avoir une incidence sur la valeur des titres de PCAA au cours du prochain exercice. La résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la juste valeur définitive de ces placements s'écarte des meilleures estimations actuelles de la direction. La Société a effectué une analyse de sensibilité du modèle utilisé pour évaluer ses PCAA et a constaté qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation réduirait la juste valeur de ses investissements de 4,2 % ou 0,8 million de dollars, avant les impôts.

La Société possède des facilités de crédit suffisantes afin de satisfaire ses obligations financières à venir et n'anticipe pas que les problèmes de liquidité des PCAA auront une incidence défavorable significative sur la situation financière de la Société.

b) Options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés

La Société a des facilités de crédits qui comportent des mécanismes sous la forme d'options qui permettront à la Société de rembourser à l'échéance les montants tirés, sous certaines conditions, à même des billets restructurés. La Société a procédé à une évaluation et a comptabilisé ses options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés à leur juste valeur.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

9. Placements dans des sociétés satellites

	Au 26 février 2011	Au 27 février 2010
	\$	\$
Placement dans la société satellite Rite Aid	-	-
Placements dans des sociétés satellites - Autres	7,6	7,9
	<u>7,6</u>	<u>7,9</u>

Placement dans la société satellite Rite Aid

La Société détient une participation de 28,3 % (28,4 % au 27 février 2010) dans les capitaux propres de Rite Aid. Rite Aid est une des plus importantes chaînes de pharmacies aux États-Unis ayant à son actif plus de 4 700 pharmacies. La participation dans les capitaux propres de Rite Aid représente un placement dans une société satellite qui est comptabilisé à la valeur de consolidation. Au 26 février 2011, la valeur boursière de la participation dans les capitaux propres de Rite Aid était de 322,5 millions de dollars américains (383,0 millions de dollars américains au 27 février 2010).

Au cours de l'exercice terminé le 27 février 2010, la quote-part de la Société dans la perte de Rite Aid a excédé la valeur comptable de son placement. Conformément aux PCGR du Canada, la Société a réduit la valeur comptable de son placement dans Rite Aid à zéro et elle a cessé de constater la quote-part de la perte de Rite Aid excédant la valeur comptable, puisque la Société n'a pas garanti les obligations de Rite Aid et ne s'est pas engagée de quelque autre façon à lui fournir un soutien financier additionnel. La quote-part de la perte de Rite Aid non constatée au cours l'exercice terminé le 26 février 2011 s'élevait à 160,6 millions de dollars (89,4 millions de dollars en 2010). Au 26 février 2011, la quote-part cumulative de la perte de Rite Aid non constatée s'élevait à 250,0 millions de dollars (89,4 millions de dollars au 27 février 2010).

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

9. Placements dans des sociétés satellites (suite)

Placement dans la société satellite Rite Aid (suite)

Le tableau suivant présente certains renseignements financiers choisis extraits des états financiers consolidés et vérifiés de Rite Aid au 26 février 2011 et au 27 février 2010 ainsi que pour les périodes de 52 semaines terminées à ces dates, et ce, conformément aux PCGR des États-Unis, en dollars américains. À titre informatif, la Société a également présenté ces renseignements conformément aux PCGR du Canada.

	PCGR américains	PCGR du Canada	PCGR américains	PCGR du Canada
	2011	2011	2010	2010
	\$ US	\$ US	\$ US	\$ US

Données relatives à l'état des résultats consolidés de Rite Aid :

Revenus	25 214,9	25 214,9	25 669,2	25 669,2
Perte nette	(555,4)	(512,7)	(506,7)	(424,0)

	PCGR américains	PCGR du Canada	PCGR américains	PCGR du Canada
	Au 26 février 2011	Au 26 février 2011	Au 27 février 2010	Au 27 février 2010
	\$ US	\$ US	\$ US	\$ US

Données relatives au bilan consolidé de Rite Aid :

Total de l'actif	7 555,9	8 299,5	8 049,9	8 735,0
Total du passif	9 767,2	9 591,8	9 723,5	9 525,9
Déficit	(2 211,3)	(1 292,3)	(1 673,6)	(790,9)

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

*(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)***10. Immobilisations corporelles**

	Au 26 février 2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains	3,7	-	3,7
Terrains destinés à la location	101,9	-	101,9
Immeubles	54,3	23,1	31,2
Immeubles destinés à la location	302,0	56,8	245,2
Améliorations locatives	18,2	8,5	9,7
Équipement	73,9	61,6	12,3
Constructions en cours	10,4	-	10,4
	564,4	150,0	414,4

	Au 27 février 2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains	3,7	-	3,7
Terrains destinés à la location	94,0	-	94,0
Immeubles	53,3	21,4	31,9
Immeubles destinés à la location	276,9	49,0	227,9
Améliorations locatives	17,0	7,4	9,6
Équipement	70,4	55,8	14,6
Constructions en cours	12,9	-	12,9
	528,2	133,6	394,6

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

11. Écarts d'acquisition

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est de 36,0 millions de dollars au 26 février 2011 et au 27 février 2010 dont 20,0 millions de dollars étaient alloués au secteur du franchisage et 16,0 millions de dollars étaient alloués au secteur des médicaments génériques.

12. Autres éléments de l'actif à long terme

	Au 26 février 2011	Au 27 février 2010
	\$	\$
Incitatifs versés aux franchisés, nets	128,2	97,7
Actifs de loyers escalatoires	8,4	8,7
Autres	1,7	1,5
	138,3	107,9

13. Dette à long terme

	Au 26 février 2011	Au 27 février 2010
	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable non garantie, échéant le 8 mai 2012, portant intérêt à un taux moyen pondéré de 1,65 % (0,85 % au 27 février 2010). Les taux d'intérêt sont fixés périodiquement pour des périodes n'excédant généralement pas un mois.	184,8	199,9

a) Convention de crédit

La Société est engagée dans une facilité de crédit renouvelable non garantie d'un montant de 500 millions de dollars et échéant le 8 mai 2012. Les emprunts liés à la facilité de crédit portent intérêt au taux préférentiel canadien plus une marge variable (totalisant 3,00 % au 26 février 2011 et 2,25 % au 27 février 2010) ou au taux d'acceptation bancaire plus une marge variable (totalisant 1,65 % au 26 février 2011 et 0,85 % au 27 février 2010). Les marges varient selon l'atteinte de certains ratios financiers. Au 26 février 2011, un montant de 185,3 millions de dollars de la facilité de crédit disponible était utilisé (200,3 millions de dollars au 27 février 2010), incluant les lettres de crédit en circulation de 0,3 million de dollars (0,3 million de dollars au 27 février 2010).

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

13. Dette à long terme (suite)

a) Convention de crédit (suite)

Selon les termes et conditions stipulés à la convention de crédit, la Société doit respecter certains engagements, dont, notamment, le maintien de ratios financiers, lesquels sont décrits à la note 17, et le respect de certaines conditions en matière d'endettement, d'investissements et d'acquisitions d'entreprises. Au 26 février 2011 et au 27 février 2010, la Société respectait ces engagements.

Le 28 mai 2009, la Société s'est engagée dans des facilités de crédit à terme rotatif d'un montant total de 17,6 millions de dollars (dont 0,5 million libellé en dollars américains) et échéant entre le 28 mai 2011 et le 28 mai 2012. Ces ententes portent intérêt au taux préférentiel plus une marge variable (totalisant 2,00% au 26 février 2011 et 1,25% au 27 février 2010) ou au taux d'acceptation bancaire plus une marge variable (totalisant 1,85% au 26 février 2011 et 1,05% au 27 février 2010) et peuvent être renouvelées pour des durées consécutives de 12 mois jusqu'à l'atteinte d'une période totale de sept ans. Le montant total disponible des facilités de crédit à terme rotatif est réduit lors de remboursements subséquents de certains PCAA, réduisant le montant disponible à 16,1 millions de dollars au 26 février 2011. Les billets de PCAA décrits à la note 8 a) sont donnés en sûreté de premier rang sur cette facilité de crédit. Au 26 février 2011 et au 27 février 2010, aucun montant n'était utilisé en vertu de ces facilités de crédit.

b) Remboursements minimaux

La totalité de la dette au 26 février 2011 est remboursable au cours de l'exercice se terminant le 2 mars 2013.

14. Autres éléments du passif à long terme

	Au 26 février 2011	Au 27 février 2010
	\$	\$
Produits reportés	15,0	16,6
Obligations reportées relatives à des baux	12,4	12,9
	27,4	29,5

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

15. Capital-actions

Autorisé, en nombre illimité :

Actions à droit de vote subalterne catégorie A, participantes, avec un droit de vote par action, échangeables au gré du porteur contre un même nombre d'actions catégorie B lors d'une offre publique d'achat portant uniquement sur les actions catégorie B, sans valeur nominale, dividende déclaré en dollars canadiens.

Actions catégorie B, participantes, avec dix droits de vote par action, échangeables contre des actions à droit de vote subalterne catégorie A à raison d'une action à droit de vote subalterne catégorie A pour une action catégorie B, sans valeur nominale, dividende déclaré en dollars canadiens.

Actions catégorie C, à être émises en une ou plusieurs séries selon des droits, privilèges, conditions et restrictions à être déterminés, non participantes, sans droit de vote, sans valeur nominale.

Les changements survenus au capital-actions se détaillent comme suit :

	2011		2010	
	Actions		Actions	
	(en millions)	\$	(en millions)	\$
Actions à droit de vote subalterne catégorie A				
Actions émises au début de l'exercice	118,9	650,8	118,6	648,1
Exercice d'un privilège d'échange	3,0	-	-	-
Rachetées et annulées	(6,5)	(35,1)	-	-
Rachetées et à annuler	-	(1,5)	-	-
Options d'achat d'actions exercées	-	0,2	0,3	2,7
Actions émises à la fin de l'exercice	115,4	614,4	118,9	650,8
Actions catégorie B				
Actions émises au début de l'exercice	117,4	-	117,4	-
Exercice d'un privilège d'échange	(3,0)	-	-	-
Actions émises à la fin de l'exercice	114,4	-	117,4	-

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

15. Capital-actions (suite)

a) Offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités

Le 29 avril 2010, la Société a annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation, lorsqu'elle le jugera opportun, un nombre maximal de 11 110 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie A en circulation, représentant environ 10 % de ces actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 3 mai 2011. Les actions ont été ou seront rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière.

Pour l'exercice terminé le 26 février 2011, la Société a procédé au rachat de 6 819 900 actions à droit de vote subalterne catégorie A à un prix moyen de 9,23 \$ par action moyennant une considération totale de 63,0 millions de dollars incluant les frais. Un montant de 26,4 millions de dollars, représentant le surplus du prix d'achat par rapport à la valeur aux livres des actions rachetées, a été inscrit au déficit. Les actions rachetées au cours de l'exercice terminé le 26 février 2011 ont été annulées au cours de cette même période, à l'exception de 287 200 actions qui ont été annulées après le 26 février 2011.

Au cours de l'exercice terminé le 27 février 2010, la Société n'a procédé à aucun rachat d'actions à droit de vote subalterne de catégorie A.

b) Exercice d'un privilège d'échange

Le 25 mai 2010, la Société a émis 3 000 000 d'actions à droit de vote subalterne catégorie A à la suite de l'exercice du privilège d'échange de 3 000 000 d'actions catégorie B contre des actions à droit de vote subalterne catégorie A, à raison d'une action à droit de vote subalterne catégorie A pour chaque action catégorie B ainsi échangée.

c) Options d'achat d'actions exercées

Pour l'exercice terminé le 26 février 2011, 23 616 actions à droit de vote subalterne catégorie A ont été émises suite à la levée d'options d'achat d'actions (308 676 en 2010).

16. Cumul des autres éléments du résultat étendu

La variation du solde net du cumul des autres éléments du résultat étendu est composée de l'effet des variations des cours de change sur l'investissement dans la société satellite Rite Aid, déduction faite des impôts, se présente comme suit :

	Au 26 février 2011	Au 27 février 2010
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	80,1	103,2
Effet des variations des cours de change sur l'investissement dans la société satellite Rite Aid, incluant l'effet des impôts sur les bénéfices	-	(23,1)
Solde à la fin de l'exercice	80,1	80,1

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

17. Informations à fournir concernant le capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Préserver la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et soutenir la stratégie de croissance afin d'offrir un rendement aux actionnaires;
- Conserver une structure du capital optimale afin de réduire le coût du capital;
- Engager des dépenses en immobilisations corporelles adéquates afin d'assurer la stabilité et l'aspect concurrentiel des activités.

La Société gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, racheter des actions, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, procéder à l'émission ou au remboursement de dette et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière. Les objectifs, les politiques et les procédures de la Société en matière de gestion de capital n'ont pas changé depuis le 27 février 2010.

La Société définit son capital par la capitalisation totale, soit, l'endettement net plus l'avoir des actionnaires. L'endettement net est défini par la dette à long terme (incluant la tranche échéant à court terme) et le découvert bancaire. La capitalisation totale et l'endettement net ne sont pas des mesures reconnues par les PCGR et pourraient ne pas être comparables à celles utilisées par d'autres Sociétés.

La Société assure le suivi du capital en fonction de divers ratios financiers et indicateurs non financiers du rendement. Ces mesures de capital sont analysées périodiquement et comprennent principalement les ratios suivants :

- ratio d'endettement net sur la capitalisation totale;
- ratio d'endettement net sur le bénéfice d'exploitation avant amortissements (« BEAA »).

Le BEAA n'est pas une mesure de performance reconnue par les PCGR du Canada. Le BEAA est la somme du bénéfice net plus les impôts sur les bénéfices, la quote-part de la perte dans la société satellite Rite Aid, les frais (revenus) financiers, l'amortissement des immobilisations corporelles et l'amortissement des incitatifs versés aux franchisés.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

17. Informations à fournir concernant le capital (suite)

Le tableau suivant montre le rapprochement de la capitalisation totale utilisée par la Société et le détail du calcul des ratios suivis par la Société :

	Au 26 février 2011	Au 27 février 2010
	\$	\$
Découvert bancaire	16,5	13,3
Dette à long terme	184,8	199,9
Endettement net	201,3	213,2
Avoir des actionnaires	576,4	509,6
Capitalisation totale	777,7	722,8
Bénéfice d'exploitation	258,5	238,5
Plus : Amortissements ⁽¹⁾	32,6	30,3
Bénéfice d'exploitation avant amortissements	291,1	268,8
Ratio d'endettement net sur la capitalisation totale	25,9%	29,5%
Ratio d'endettement net sur le bénéfice d'exploitation avant amortissements	0,7	0,8

⁽¹⁾ Incluant l'amortissement des incitatifs versés aux franchisés.

La Société croit que ces ratios sont satisfaisants compte tenu de ses objectifs de gestion de capital.

La Société doit également se conformer trimestriellement à certains engagements financiers imposés par sa facilité de crédit renouvelable de 500 millions de dollars décrite à la note 13. Ces engagements financiers consistent au maintien (i) d'un ratio de levier financier maximum et, advenant le cas où ce ratio atteindrait un certain niveau, (ii) d'un ratio de couverture des intérêts minimum. La Société respecte les exigences imposées par sa facilité de crédit quant au maintien de ces ratios.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

18. Rémunération à base d'actions

La Société a un régime d'options d'achat d'actions à prix fixe. En vertu du régime d'options d'achat d'actions établi en 1995 en faveur de certains cadres, la Société peut octroyer des options à ces employés jusqu'à concurrence de 8 millions d'actions à droit de vote subalterne catégorie A. Selon le régime, le prix de levée de chaque option ne peut être inférieur au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Société à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours précédant la date d'octroi des options. La durée maximale d'une option est de 10 ans. Les options octroyées sont acquises annuellement sur une durée maximale de quatre ans.

Les changements survenus dans le nombre d'options d'achat d'actions se détaillent comme suit :

	2011		2010	
	Nombre d'options (en millions)	Prix de levée moyen pondéré (en dollars)	Nombre d'options (en millions)	Prix de levée moyen pondéré (en dollars)
Options en cours au début de l'exercice	1,9	12,56	2,6	13,20
Options octroyées	0,4	9,27	0,4	9,95
Options levées	-	7,88	(0,3)	8,70
Options frappées d'extinction	(0,3)	13,22	(0,8)	15,05
Options en cours à la fin de l'exercice	2,0	11,90	1,9	12,56
Options pouvant être levées à la fin de l'exercice	1,4	13,15	1,3	13,70

Le tableau suivant résume l'information relative aux options d'achat d'actions au 26 février 2011 :

Fourchette des prix d'exercice (en dollars)	Options en cours			Options pouvant être levées	
	Nombre d'options (en millions)	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courir (années)	Prix de levée moyen pondéré (en dollars)	Nombre d'options (en millions)	Prix de levée moyen pondéré (en dollars)
Moins de 10 \$	0,6	8,8	8,64	0,2	8,21
10 \$ - 15 \$	1,0	6,3	12,28	0,8	12,89
15 \$ - 20 \$	0,4	3,0	16,75	0,4	16,75
	2,0	6,5	11,90	1,4	13,15

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

18. Rémunération à base d'actions (suite)

Les données suivantes représentent les hypothèses utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des options d'achat d'actions attribuées selon le modèle de Black et Scholes :

	2011	2010
Dividende annuel prévu	2,39%	1,97%
Volatilité prévue	33,06%	34,08%
Taux d'intérêt sans risque	2,70%	2,69%
Durée prévue (années)	6	6

Au cours de l'exercice terminé le 26 février 2011, la Société a octroyé 394 490 options (362 330 en 2010). La juste valeur de ces options est de 2,61 \$ pour l'exercice terminé le 26 février 2011 (2,86 \$ en 2010). Une somme de 0,8 million de dollars a été constatée dans les charges relatives au régime d'options d'achat d'actions pour l'exercice terminé le 26 février 2011 (0,8 million de dollars en 2010).

La Société a également un régime d'unités d'actions ainsi qu'un régime de droits à la plus-value d'actions. Au cours de l'exercice terminé le 26 février 2011, la Société a octroyé 20 088 unités d'actions (18 715 en 2010) et 170 008 droits à la plus-value (aucun droit à la plus-value en 2010). Au 26 février 2011, 124 255 unités d'actions (104 167 au 27 février 2010) et 255 468 droits à la plus-value d'actions (85 460 au 27 février 2010) étaient en circulation.

19. Garanties et éventualités

a) Garanties

Le 4 juin 2007, la Société a cédé ses opérations américaines à Rite Aid. Dans le cadre de cette transaction, la Société a accordé des indemnités d'usage en faveur de l'acheteur en cas de manquements éventuels à l'égard de représentations ou de garanties prévues à la convention d'achat d'actions. Ces représentations et garanties ont notamment trait à des questions d'ordre fiscal et à d'autres indemnités relatives à des faits, circonstances ou conditions antérieurs au 4 juin 2007 quant à la convention d'achat d'actions et autres ententes liées intervenues avec J.C. Penney Company, Inc. en date du 31 juillet 2004. Certains engagements d'indemnisation ne sont pas limités dans le temps. Par ailleurs, certains engagements d'indemnisation sont limités à 450 000 000 \$ US tandis que d'autres ne prévoient aucun plafond quant au montant de couverture.

L'Internal Revenue Service (« IRS ») a émis des rapports suite à la finalisation des vérifications fiscales des exercices financiers 2004 à 2007 des opérations américaines cédées à Rite Aid. La Société a entamé le processus d'opposition aux résultats de ces vérifications. Bien que l'issue finale de ces vérifications ne puisse être déterminée avec certitude, la Société croit que sa provision relative à l'indemnisation fiscale pouvant en découler est suffisante. Il est impossible pour la Société d'estimer le passif éventuel pour les autres garanties d'indemnisation, car les montants dépendent d'événements futurs dont la nature et la probabilité ne peuvent être établies pour le moment.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

19. Garanties et éventualités (suite)

a) Garanties (suite)

En date du 26 février 2011, la Société avait garanti le remboursement de certains emprunts bancaires contractés par des franchisés pour un montant maximal de 3,4 millions de dollars (2,4 millions de dollars en date du 27 février 2010). La majorité des cautionnements s'applique à des prêts dont l'échéance est d'un an. Ces emprunts sont également cautionnés personnellement par les franchisés.

b) Conventions de rachat

En vertu de conventions de rachat de stocks, la Société s'est engagée auprès d'institutions bancaires à racheter les stocks de certains de ses franchisés jusqu'à concurrence du montant utilisé de la marge de crédit consentie par les institutions bancaires à ces mêmes franchisés. Au 26 février 2011, les financements relatifs aux stocks se chiffraient à 116,6 millions de dollars (116,3 millions de dollars au 27 février 2010). Toutefois, en vertu de ces conventions, la Société ne s'est pas engagée à combler le déficit qui pourrait être créé si la valeur des stocks était inférieure au montant des avances.

En vertu de conventions de rachat d'équipements financés par des contrats de location-acquisition n'excédant pas cinq ans et des emprunts bancaires n'excédant pas 15 ans, la Société s'est engagée auprès d'institutions financières à racheter les équipements de certains de ses franchisés. Dans le cas de contrats de location-acquisition, la valeur de rachat est liée au solde net du bail à la date de rachat. Dans le cas d'équipements financés par emprunt bancaire, la valeur de rachat minimum est, soit fixée par contrat avec l'institution financière, soit liée au solde du prêt à la date de rachat. Au 26 février 2011, les financements relatifs aux équipements se chiffraient à 69,0 millions de dollars (61,1 millions de dollars au 27 février 2010). Toutefois, la direction considère que la valeur de réalisation des éléments d'actif ne peut être inférieure au montant éventuel du rachat.

La Société n'a jamais eu à verser d'indemnisation en vertu de telles ententes et n'a enregistré aucun passif à l'égard de ces garanties dans ses états financiers consolidés du 26 février 2011 et du 27 février 2010.

c) Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations et de litiges. Bien que le dénouement des procédures ne puisse être déterminé avec certitude, la direction juge que toute responsabilité qui découlerait de telles éventualités n'aurait pas d'incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Société. La Société limite son exposition en s'assurant auprès de Sociétés d'assurances pour couvrir certains risques de réclamations liés à ses activités.

Par ailleurs, au cours des exercices financiers 2009 et 2011, la Société a été nommée à titre de défendeur dans deux recours institués contre elle par un même franchisé. Le demandeur prétend notamment que la clause de sa convention de franchise stipulant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments de ses pharmacies serait illégale puisqu'elle l'amènerait à contrevenir à un article du Code de déontologie des pharmaciens et réclame le remboursement de redevances payées sur les ventes de médicaments ainsi que des dommages. La Société conteste le fondement de ces poursuites et a l'intention de se défendre. Toutefois, étant donné que tout procès comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ni le montant des pertes éventuelles. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés de la Société.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

20. Engagements

Les engagements correspondent aux contrats de location exploitation que la Société a, soit comme locataire ou soit comme bailleur ainsi qu'aux autres engagements commerciaux.

a) La Société comme locataire

Les baux ont généralement des durées variant de 5 à 20 ans avec des options de renouvellement. La Société n'a pas d'option d'achat pour des terrains ou des immeubles loués à l'expiration des périodes de location. Quelques contrats de location ont des clauses escalatoires. Aucun loyer conditionnel n'est payé. Les paiements de location pour l'exercice terminé le 26 février 2011 représentent 50,2 millions de dollars (47,9 millions de dollars en 2010).

Les paiements minimums futurs non résiliables relatifs à des contrats de location-exploitation de terrains et d'immeubles sont les suivants :

	Paiements minimums des contrats de location- exploitation
	\$
2012	40,5
2013	38,4
2014	36,9
2015	35,9
2016	34,4
Et suivantes	238,2
	424,3

La Société sous-loue la majorité de ses contrats de location-exploitation. Les revenus de sous-location sont décrits à la section suivante.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

20. Engagements (suite)

b) La Société comme bailleur

La Société loue, principalement à des franchisés, une portion importante de ses terrains et immeubles présentés dans les immobilisations corporelles (note 10) en utilisant des contrats de location-exploitation conventionnels. Également, la Société sous-loue la majorité de ses contrats de location-exploitation à des franchisés ou à d'autres locataires. Habituellement, les baux sur les immeubles de la Société ont des durées initiales de 10 à 20 ans avec des options de renouvellement. Quelques contrats de location ont des clauses escalatoires. Aucun loyer conditionnel n'est facturé. Au 26 février 2011, la Société avait des montants à recevoir à court terme concernant ces contrats de location-exploitation (inclus dans les débiteurs) de 5,8 millions de dollars (8,3 millions de dollars au 27 février 2010). Les revenus de loyer (inclus dans les autres produits (note 3)) sont les suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Revenus de loyer provenant de la location de terrains et immeubles présentés dans les immobilisations corporelles	31,2	29,0
Revenus de sous-location	49,7	47,2
	80,9	76,2

Les paiements minimums futurs non résiliables relatifs à des contrats de location-exploitation de terrains et d'immeubles loués ou sous-loués que la Société recevra, sont les suivants :

	Revenus de contrats de location- exploitation	Revenus de sous- location de contrats de location- exploitation
	\$	\$
2012	30,7	39,3
2013	26,6	35,8
2014	21,7	32,9
2015	17,2	31,3
2016	13,8	28,7
Et suivantes	44,4	164,1
	154,4	332,1

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

20. Engagements (suite)

c) Autres engagements commerciaux

La Société a également d'autres engagements dont entre autres, des engagements pour l'acquisition et la construction d'immeubles auprès d'entrepreneurs totalisant 12,0 millions de dollars ainsi que des ententes avec des fournisseurs pour l'acquisition de stocks et de services totalisant 16,9 millions de dollars. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	Autres engagements commerciaux
	\$
2012	20,5
2013	3,0
2014	2,4
2015	2,0
2016	0,6

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

21. Régimes de retraite

La Société offre des régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées à ses employés. La date de mesure utilisée aux fins de présentation de l'information financière des actifs et des obligations au titre des prestations constituées est le 26 février 2011 (le 27 février 2010).

La charge de la Société au titre de ces régimes de retraite se présente comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Charge de retraite pour les régimes à cotisations déterminées	1,8	1,8
Régimes de retraite à prestations déterminées		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,0	0,8
Intérêts débiteurs	1,1	1,0
Rendement réel des actifs des régimes	(1,2)	(1,5)
Modifications aux régimes	0,9	(0,3)
Perte actuarielle	0,6	3,1
Éléments de la charge pour les régimes à prestations déterminées avant les ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme de cette charge	2,4	3,1
Écart entre l'amortissement du coût des services passés pour l'exercice et les modifications effectives des régimes pour l'exercice	(0,1)	1,0
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu de l'actif des régimes	0,5	1,1
Écart entre le montant de gain actuariel (perte actuarielle) réel constaté pour l'exercice et le montant de gain actuariel (perte actuarielle) sur l'obligation au titre des prestations constituées	(0,5)	(3,1)
Charge de retraite pour les régimes à prestations déterminées	2,3	2,1

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

*(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)***21. Régimes de retraite (suite)**

Les renseignements relatifs aux régimes de retraite à prestations déterminées se présentent comme suit :

	Au 26 février 2011	Au 27 février 2010
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	17,1	12,4
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,0	0,8
Intérêts débiteurs	1,1	1,0
Prestations versées	(0,2)	(0,2)
Modifications aux régimes	1,3	-
Perte actuarielle	0,6	3,1
Solde à la fin de l'exercice	20,9	17,1
Actifs des régimes		
Juste valeur au début de l'exercice	13,5	7,2
Rendement réel des actifs des régimes	1,2	1,5
Cotisations	4,4	5,6
Modifications aux régimes	0,4	-
Prestations versées	(0,2)	(0,2)
Règlement	-	(0,6)
Juste valeur à la fin de l'exercice	19,3	13,5
Obligations au titre des prestations constituées	20,9	17,1
Actifs des régimes	(19,3)	(13,5)
	1,6	3,6
Perte actuarielle nette non amortie	(1,7)	(1,7)
Coût non amorti des services passés	(3,4)	(3,3)
Actif au titre des prestations constituées (inclus dans les débiteurs)	(3,5)	(1,4)

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

21. Régimes de retraite (suite)

Au 26 février 2011 et au 27 février 2010, certains régimes de retraite de la Société avaient des obligations au titre des prestations constituées excédant les actifs. Pour ces régimes, les obligations au titre des prestations constituées étaient de 15,3 millions de dollars à cette date (12,4 millions de dollars au 27 février 2010) et la juste valeur des actifs des régimes était de 12,9 millions de dollars (8,5 millions de dollars au 27 février 2010).

Au 26 février 2011 et au 27 février 2010, 28 % de la juste valeur des actifs des régimes était en dépôt à titre d'impôts canadiens remboursables et 72 % était investi. La répartition des actifs investis se détaille comme suit :

	2011	2010
	%	%
Fonds équilibrés	51	58
Fonds d'actions	44	42
Autres	5	-

Aucun actif des régimes n'est directement investi dans des titres de la société mère ou de ses filiales.

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées et le coût des prestations sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2011	2010
	%	%
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,50	6,00
Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes	6,25	6,25
Taux de croissance de la rémunération	3,50	4,00
Coût des prestations constituées		
Taux d'actualisation	6,00	8,00
Taux de croissance de la rémunération	4,00	4,00

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

22. Opérations entre apparentés

Les opérations conclues avec des entreprises contrôlées par un membre de la direction ayant une influence notable sur la Société sont les suivantes :

	2011	2010
	\$	\$
Produits		
Chiffre d'affaires	22,9	26,3
Redevances	1,4	1,3
Loyers	0,9	1,1
	25,2	28,7

Au 26 février 2011, la Société avait un solde à recevoir inclus dans les débiteurs de 2,3 millions de dollars résultant de ces transactions (1,6 million de dollars au 27 février 2010) et les montants à recevoir n'incluent pas de créances à long terme importantes (idem au 27 février 2010) faites à un dirigeant. Au cours de l'exercice terminé le 26 février 2011, un incitatif versé aux franchisés d'un montant de 6,6 millions de dollars a été octroyé (aucun en 2010) à un dirigeant pour acquérir un établissement franchisé. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange.

23. Information à fournir sur les instruments financiers

a) Valeur comptable par catégorie d'actifs financiers et de passifs financiers :

	Au 26 février 2011	Au 27 février 2010
	\$	\$
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		
PCAA	20,2	19,8
Options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés	2,8	2,9
Prêts et créances		
Débiteurs	197,0	194,1
Créances à long terme de franchisés	34,7	33,3
Passifs financiers		
Découvert bancaire	16,5	13,3
Créditeurs et charges à payer	210,1	195,2
Dette à long terme	184,8	199,9

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

23. Information à fournir sur les instruments financiers (suite)

b) Juste valeur

Aux 26 février 2011 et 27 février 2010, la juste valeur des débiteurs et des créditeurs et charges à payer était comparable à leur valeur comptable en raison de leur échéance prochaine.

La juste valeur des créances à long terme de franchisés n'était pas différente de façon significative de leur valeur comptable en date du 26 février 2011 et du 27 février 2010 dans la mesure où leur taux d'intérêt effectif est similaire à celui que la Société accorderait pour des prêts comportant des conditions et des échéances semblables à la date des états financiers.

La juste valeur des PCAA fait l'objet, à la note 8 a), d'une analyse relativement aux méthodes et aux hypothèses utilisées.

La juste valeur des options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés décrites à la note 8 b) a été déterminée en utilisant le modèle de Black & Scholes et tient aussi compte la juste valeur, au 26 février 2011, des PCAA sous-jacents.

La juste valeur de la dette à long terme n'était pas différente de façon significative de sa valeur comptable en date du 26 février 2011 et du 27 février 2010 étant donné qu'elle porte principalement intérêt à des taux fixés en fonction du marché pour des périodes n'excédant généralement pas un mois. La Société estime pouvoir obtenir des taux d'intérêt relativement similaires pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables à chacune des dates de bilan. Ces conditions ne feraient pas en sorte que la juste valeur de la dette à long terme s'éloigne de façon importante de la valeur comptable.

c) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

La Société a classé les évaluations à la juste valeur de ses instruments financiers, soit les évaluations des PCAA et des options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés, au niveau 3 en date du 26 février 2011 et 27 février 2010, car elles sont fondées sur une part importante de données non observables sur le marché. La continuité de la juste valeur des PCAA et des options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés est présentée à la note 8.

d) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une ou l'autre de ses obligations et amène, de ce fait, la Société à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés aux PCAA, aux débiteurs, ainsi qu'aux créances à long terme de franchisés. Le risque de crédit est atténué par les options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés en ce qui concerne les PCAA et du fait que les débiteurs ainsi que les créances à long terme de franchisés font l'objet d'un suivi actif de la part de la direction de la Société.

La valeur comptable des actifs financiers constitue l'exposition maximale de la Société.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

23. Information à fournir sur les instruments financiers (suite)

d) Risque de crédit (suite)

La provision pour pertes sur créances est examinée à chaque date du bilan. La Société revoit son estimation de la provision en fonction de l'évaluation de la recouvrabilité des soldes des comptes de chaque franchisé en tenant compte de l'historique de recouvrement. La provision pour pertes sur créances est maintenue à un niveau considéré suffisant pour absorber les pertes sur créances potentielles. La continuité de la provision pour pertes sur créances de la Société en considérant l'effet de l'actualisation de ces provisions se présente comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	3,0	2,0
Provision pour pertes sur créances	6,5	1,4
Radiation	(3,0)	(0,4)
Solde à la fin de l'exercice	6,5	3,0

e) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la Société ne puisse pas satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à sa facilité de crédit renouvelable pour maintenir sa flexibilité. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Au 26 février 2011, la Société avait des créanciers et charges à payer de 210,1 millions de dollars (195,2 millions de dollars au 27 février 2010) dus au cours des 12 prochains mois. Les dates d'échéance de la dette à long terme et des engagements sont présentées aux notes 13 et 20, respectivement.

La Société génère assez de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et a suffisamment de financement disponible via sa facilité de crédit renouvelable pour financer ses activités et respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

f) Risque de taux d'intérêt

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée à un risque de fluctuations de taux d'intérêt en raison de ses obligations financières à taux d'intérêt variables. Au 26 février 2011, 184,8 millions de dollars (199,9 millions de dollars au 27 février 2010) de dette à long terme étaient exposés aux fluctuations des taux d'intérêt, représentant la portion de sa facilité de crédit renouvelable portant intérêt à des taux généralement fixés pour des périodes n'excédant pas un mois. La Société est également exposée à un risque de fluctuation du taux d'intérêt sur les PCAA qu'elle détient (note 8 a).

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

23. Information à fournir sur les instruments financiers (suite)

f) Risque de taux d'intérêt (suite)

La Société gère son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt sur la dette à long terme et pourrait notamment conclure des accords de swaps consistant à échanger des taux variables pour des taux fixes. Pour l'exercice financier terminé le 26 février 2011, si les taux d'intérêt avaient varié de 100 points de base, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le bénéfice net de la Société aurait été inférieur ou supérieur de 1,3 million de dollars, respectivement.

g) Risque de change

En date du 26 février 2011 et du 27 février 2010, les instruments financiers de la Société libellés en devises étrangères n'étaient pas significatifs et aucun instrument de couverture n'était utilisé afin d'atténuer le risque de fluctuation des taux de change.

24. Renseignements complémentaires aux flux de trésorerie

	2011	2010
	\$	\$
Variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif		
Débiteurs et charges payées d'avance	(4,8)	(9,3)
Stocks	(9,4)	(4,4)
Créditeurs et charges à payer, et impôts à payer	6,5	2,0
Autres éléments de l'actif à long terme	0,1	(0,3)
Autres éléments du passif à long terme	-	(0,5)
Variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif	(7,6)	(12,5)
Autres renseignements		
Intérêts versés	2,5	2,9
Impôts sur les bénéfices versés	79,5	50,5
	Au 26 février 2011	Au 27 février 2010
	\$	\$
Immobilisations corporelles acquises comprises dans les créditeurs et charges à payer	3,9	5,1
Rachat de capital-actions compris dans les créditeurs et charges à payer	2,2	-

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

25. Information sectorielle

La Société compte trois secteurs d'exploitation isolables : le franchisage, les médicaments génériques et un placement dans la société satellite Rite Aid qui opère aux États-Unis. Dans le cadre de ses activités du secteur de franchisage, la Société agit à titre de franchiseur des bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté, exploite deux centres de distribution et coordonne plusieurs autres services pour ses franchisés. Dans le cadre de ses activités du secteur des médicaments génériques, la Société possède Pro Doc un fabricant canadien de médicaments génériques qui tire ses revenus de la vente de médicaments génériques aux grossistes et aux pharmaciens. Le placement dans la société satellite Rite Aid est comptabilisé à la valeur de consolidation, tel que décrit à la note 9.

Les conventions comptables qui s'appliquent aux secteurs d'exploitation isolables sont les mêmes que celles qui sont décrites dans les principales conventions comptables. La Société évalue la performance des secteurs de franchisage et de médicaments génériques en se basant sur le bénéfice d'exploitation avant amortissements (« BEAA ») qui n'est pas une mesure de performance définie par les PCGR du Canada. La Société comptabilise les opérations intersectorielles à la valeur d'échange.

L'information sectorielle se résume comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Revenus ⁽¹⁾		
Franchisage	2 591,0	2 541,1
Médicaments génériques	124,5	79,4
Ventes inter-secteurs	(117,7)	(77,4)
	2 597,8	2 543,1
Bénéfice d'exploitation avant amortissements		
Franchisage	238,1	239,1
Médicaments génériques	60,1	34,3
Éliminations inter-secteurs	(7,1)	(4,6)
	291,1	268,8
Amortissements		
Franchisage ⁽²⁾	32,5	30,2
Médicaments génériques	0,1	0,1
	32,6	30,3

⁽¹⁾ Les revenus sont constitués du chiffre d'affaires et des autres produits.

⁽²⁾ Incluant l'amortissement des incitatifs versés aux franchisés.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 26 février 2011 et le 27 février 2010

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

25. Information sectorielle (suite)

	2011	2010
	\$	\$
Bénéfice d'exploitation		
Franchisage	205,6	208,9
Médicaments génériques	60,0	34,2
Éliminations inter-secteurs	(7,1)	(4,6)
	258,5	238,5
Acquisition d'immobilisations		
Franchisage	42,6	44,0
Médicaments génériques	0,1	0,4
	42,7	44,4
	Au 26 février 2011	Au 27 février 2010
	\$	\$
Immobilisations et écarts d'acquisition		
Franchisage	433,9	414,1
Médicaments génériques	16,5	16,5
	450,4	430,6
Total de l'actif		
Franchisage	1 059,0	990,7
Médicaments génériques	31,7	33,9
Placement dans Rite Aid	-	-
Éliminations inter-secteurs	(45,3)	(39,7)
	1 045,4	984,9

Les revenus, les immobilisations et les écarts d'acquisitions ainsi que le total de l'actif de la Société pour les secteurs géographiques du Canada et des États-Unis correspondent respectivement au franchisage et aux médicaments génériques pour le Canada et au placement dans Rite Aid pour les États-Unis.

26. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice en cours.

Renseignements généraux

Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

530, rue Bériault
Longueuil (Québec)
J4G 1S8

Auditeurs indépendants

Deloitte & Touche s r l
1, Place Ville Marie
Bureau 3000
Montréal (Québec)
J3B 4T9

Agent de transfert et registraire

Société de fiducie Computershare
1500, rue University
Bureau 700
Montréal (Québec)
H3A 3S8

Inscription boursière

Bourse de Toronto
Symbole boursier : PJC.A

Sites internet

www.jeancoutu.com

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. aura lieu le 5 juillet 2011 à 9 h 30 au siège social de la Compagnie situé au 551, rue Bériault, Longueuil (Québec)

Notice annuelle

La notice annuelle pour l'exercice financier annuel terminé le 26 février 2011 est disponible sur demande. Pour obtenir un exemplaire, veuillez vous adresser au secrétariat corporatif de la Compagnie.

Relations avec les investisseurs

(450) 646-9611, poste 1165
IR@jeancoutu.com

To receive an English version of this report, please write to:

*The Jean Coutu Group (PJC) Inc.
c/o Corporate Secretary
530 Bériault Street
Longueuil (Québec) J4G 1S8*

or send an e-mail to IR@jeancoutu.com



530 rue Bériault, Longueuil (Québec) J4G 1S8 (450) 646-9760 www.jeancoutu.com